



# Le Burnhauptois





# Renseignements utiles.

#### **MAIRIE**

Téléphone: **03 89 48 70 61** Fax: **03 89 48 99 78** 

#### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC:

- > Lundi de 10h à 12h et de 14h à 19h
- > Mardi mairie fermée la journée
- > Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h
- Jeudi mairie fermée le matinouverte de 14h à 19h
- > Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h



#### Suivez notre actualité:



Burnhauptlebas



https://burnhaupt-le-bas.fr

#### **PERMANENCE DU NOTAIRE**

Les lundis 2 septembre, 7 octobre, 4 novembre, 2 décembre 2019 de 17h à 18h en Mairie. Vous pouvez prendre rendez-vous à l'étude de Maître Hélène SIFFERT- KLUSKA à CERNAY, 3 rue du Lot et Garonne au 03 89 75 55 03

#### MÉDECIN

BOCH Christian, 6, rue de l'Etang Téléphonez de 8h à 9h et de 14h à 15h au **03 89 48 70 02** pour les rendez-vous de consultations:

- MATIN: lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 11h.
- APRES-MIDI: lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h.
- Pour les nourrissons à 8h30 et à 15h30.
- Samedi matin sur R.V.

#### CABINET D'INFIRMIÈRES

26 rue Principale - 03 89 62 61 28

**SAMU**: 15

POMPIERS: 18

**GENDARMERIE: 17** 

#### **SYNDICAT D'EAU POTABLE (SIAEP)**

15 route de Thann à Guewenheim 03 89 82 59 57

#### SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT

Mairie de Burnhaupt-le-Haut: 03 89 48 70 58

#### **ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

03 89 48 78 24

#### **ÉCOLE MATERNELLE**

03 89 48 78 33

#### PRESBYTÈRE

03 89 48 74 92

#### **PERCEPTION de Masevaux**

03 89 82 41 21

#### LA POSTE DE BURNHAUPT-LE-HAUT

36 31

Horaires de levées de la poste (carrefour Chapelle et Mairie): du lundi au vendredi à 9h, le samedi à 9h uniquement en Mairie.

#### **COLLECTE DES ORDURES**

- BIO-DÉCHETS (bac brun): tous les lundis (les sortir la veille à partir de 20 h).
- OMR Ordures ménagères résiduelles (bac gris): les jeudis des semaines grises (selon calendrier du SMTC)

#### **COLLECTE SÉLECTIVE**

Les sacs jaunes à utiliser pour la collecte les jeudis des semaines jaunes (selon calendrier du SMTC) sont gratuits et à votre disposition en Mairie aux heures d'ouverture habituelles. Des canisacs pour les déjections canines sont disponibles gratuitement en mairie.

#### **BENNE À DÉCHETS VERTS**

(Particuliers uniquement) pour tontes de pelouse, feuilles, tailles de haies : les samedis (ou les vendredis si samedis fériés) jusqu'au 2 novembre 2019.

#### DÉCHÈTERIE D'ASPACH-LE-HAUT 03 89 75 74 66

- Horaires d'été: (avril à septembre) du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h.
- Horaires d'hiver: (d'octobre à mars) du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

#### CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT «L'ARC EN CIEL» de BURNHAUPT-LE-BAS

03 89 48 95 79

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 11h30 à 13h30 et de 15h15 à 18h30.

#### ACCUEIL PETITE ENFANCE de BURNHAUPT-LE-HAUT

03 89 48 94 73

Du lundi au vendredi de 6h30 à 19h, de 3 mois à 3 ans, animation les mercredis et vacances scolaires.

# RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Mme Frédérique GALLI ou Mme Christine JAECKER 03 89 62 72 00 ou 03 89 82 47 35

#### ASSISTANTE SOCIALE

Mme ZIMMERMANN - 03 89 75 62 43 ou Mme DURINGER - 03 89 82 62 63 pour les personnes de plus de 60 ans.

#### BIBLIOTHÈQUE DES BURNHAUPT «LA BULLE»

31 rue Principale - 03 69 19 98 62

## Sommaire

- Renseignements utiles
- Sommaire Éditorial du maire
- Points importants abordés lors des réunions du conseil municipal depuis le 28/5/2018
- Bilan chiffré des travaux ou acquisitions réalisés en 2018 / Budget primitif 2019
- Réalisations 2018/2019
- Les travaux à l'Eglise Saints-Pierre-et-Paul
- 21 Le chantier du Club House de football
- 22 Statistiques - La population en chiffres
- 26 La vie au village
- 42 La Vie à l'école
- 45 Programme Zéro Pesticide
- 46 Maisons fleuries 2018
- 49 Mise à l'honneur
- Rétrospective sur la météo de 2018
- 52 Collectif d'élus contre LINKY
- Balade ludique
- La parole à nos voisins
- Infos diverses
- louons!
- 60 État civil
- Manifestations 2019/2020
- Associations
- Plan du village

#### **REVUE RÉALISÉE PAR:**

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION:** 

#### **RÉDACTEUR EN CHEF:**

Sandrine VON DER OHE, Adjointe au Maire chargée de l'information

#### **RÉDACTEURS:**

Véronique DUFFNER, Marilyne SOTHER, Arsène SOTHER, Alain STEIBLE, Conseillers municipaux

Nicole HOLDER, Dominique LAPORTE, Isabelle MENU, Adjointes administratives

#### CRÉDIT PHOTOS:

Auguste BURNER, Véronique DUFFNER, Laurent FINCK, Alain GRIENEISEN, André HIRTH, Régine MEYER, Marilyne SOTHER, Sandrine VON DER OHE. Commune de Burnhaupt-le-Bas. Équipe enseignante de nos écoles. Niala'prod.

**CONCEPTION:** REPAIR+ / 07 61 41 55 78 IMPRESSION: MACK - Oberhergheim

# Editorial du maire.



Chers concitoyens,

Bienvenue dans cette nouvelle édition du Burnhauptois, qui, depuis son écrin floral, vous présentera avec précision les réalisations, les avancées et les projets de notre collectivité mise en route depuis le milieu de 2018.

Pour commencer j'évoquerai notre grand chantier en cours, à savoir la construction d'un club-house de football. Dans les prochaines semaines notre club local l'ASBB pourra profiter d'installations flambant neuves, fonctionnelles et motivantes qui relaieront l'image dynamique de notre village et du club depuis l'entrée sundgauvienne.

En second lieu j'évoquerai la rénovation intérieure de notre église Saints Pierre et Paul dont les travaux pourront démarrer cet automne et devraient durer près d'une année. Pour ce dossier le conseil de fabrique a déjà versé un don de 66 000 € à la commune et l'association ECRIN en partenariat avec la Fondation du Patrimoine participeront à hauteur de 145 000 € pour ce chantier qui titre à un total d'environ 700 000 € TTC.

A la maison commune, le travail ne manque pas, le personnel fort occupé, a été mobilisé ces derniers mois avec notamment le dossier conséquent de la refonte des listes électorales, l'évolution permanente qui s'impose à nous et les nombreux dossiers d'urbanisme, les dossiers de demandes de subventions chronophages, alors qu'au service technique l'équipe s'affaire à s'occuper des bâtiments, de nos réseaux et de nos espaces publics.

Le climat change et les épisodes d'inondations de 2016 et de 2018 ne sont pas oubliés. Malgré tous nos efforts et les nombreuses réunions de travail nous avons vécu fin août 2018 une douche froide lorsque le Conseil d'État a annoncé son refus de soutenir un projet de protection de notre commune contre les inondations. Celui-ci, présenté par le réseau Autoroutes Paris Rhin-Rhône, était en gestation depuis 2016. Nous n'avons pas baissé les bras et avons, avec ténacité, continué nos actions avec le soutien de l'État, des Services du Département, de nos sénateurs Mme Catherine Troendle et Mme Patricia Schillinger, de notre député M. Raphaël Schellenberger et nous avons continué d'exiger des aménagements permettant d'atténuer les effets catastrophiques des pluies d'orage sur notre commune. Aujourd'hui, je peux vous dire qu'un nouveau dossier est engagé, qu'il a déjà obtenu de nombreuses validations et soutiens et nous espérons dans les prochaines semaines concrétiser une rétention d'eau temporaire en cas d'orage d'une capacité jamais vue sur notre commune et ses environs.

Comme annoncé précédemment la salle des fêtes, qui a fait son temps et qui est aujourd'hui devenue une verrue, sera démolie en fin d'année. L'heure sera venue de tourner une page de l'histoire communale et associative, et de réfléchir aux dispositions pour la tenue de notre fête annuelle du Rachamarkt 2020. Dans l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers les travaux se terminent; deux beaux appartements entièrement rénovés seront occupés prochainement par des familles que nous serons heureux d'accueillir.







Les activités n'ont pas manqué ces derniers mois à Burnhaupt-le-Bas; j'aimerais revenir sur l'exposition «fait soi-même », une première dans le secteur qui a connu un très beau succès; le salon des collectionneurs organisé en mars nous aura apporté de belles surprises rutilantes, rares et très intéressantes... bravo et merci aux exposants qui sont toujours à nos côtés pour faire vivre notre collectivité!

Dans notre zone d'activités un projet d'acquisition foncière est en cours pour permettre l'accueil de nouvelles surfaces d'activités économiques, poumon de notre territoire. Tout ceci en partenariat avec la Communauté de Communes qui va également mettre en route une étude précise pour la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement, c'est-àdire un périscolaire, dans la rue des fleurs. Nous espérons que la construction pourra démarrer en fin d'année 2020.

Comme vous pouvez le constater tout est mis en œuvre, tout est pensé et fait, pour que la commune puisse avancer, assumer, accueillir et vivre. Je suis heureux de vous faire partager les pages qui suivent, un très beau travail assuré par notre commission communication qui fait état de nos projets, de nos réalisations et qui met en évidence la richesse de notre vie associative, de notre équipe scolaire, de nos personnels et de vos élus. Recevez mes chaleureuses salutations et sachez que je suis heureux de servir la cause municipale à vos côtés, avec autour de moi une équipe responsable, engagée, volontaire et disposée à faire partager ses initiatives.

Très bonne lecture et bel été à vous tous.

Votre Maire, Alain GRIENEISEN



#### REMERCIEMENTS

JOURNÉE CITOYENNE – HAUT-RHIN PROPRE - ORGANISATION ET SOUTIEN AUX ÉVÈNEMENTS PATRIOTIQUES VIE ET ACTIVITÉS ASSOCIATIVES - SEMAINE SANS ÉCRAN - ATELIERS D'ÉTÉ – PERMANENCES AUX ÉLECTIONS JURY DES MAISONS FLEURIES - DÉCORATEURS DE LA COMMISSION CADRE DE VIE - LES BÉNÉVOLES.

La municipalité remercie sincèrement toutes les personnes qui participent d'une manière ou d'une autre à l'embellissement de notre village, à son état de propreté, à l'organisation d'évènements divers et de manifestations, à la vie associative, en particulier les associations qui s'occupent des plus jeunes et des plus anciens.

# Réunions de Conseil Municipal.

## Résumé des principales décisions prises.

#### SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 MAI 2018

# Construction du Club House de Football: validation de l'Avant-Projet Définitif

M. le Maire présente l'Avant-Projet Définitif relatif à la construction du nouveau Club House, d'une superficie totale de 302,71 m² et dont la maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet d'architectes LEGROS & COIFFIER. L'étude géotechnique a été confiée au bureau d'études ALIOS INGENIERIE pour un montant de 2 100€ TTC. Le contrôle technique a été attribué à BUREAU VERITAS pour un montant de 7 092 € TTC et la coordination SPS a été attribuée à DEKRA pour un montant de 4 168.80€ TTC. Le coût de l'opération globale est estimé à 489 897.66 € HT soit 587 877,19 € TTC (hors maîtrise d'œuvre). Décision à l'unanimité de valider l'Avant-Projet Définitif.

#### Recrutement saisonnier d'agents contractuels sur des emplois non permanents

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à embaucher de jeunes burnhauptois âgés de 17 ans minimum pour renforcer l'équipe des services techniques. Les saisonniers doivent également habiter la commune et n'avoir jamais travaillé pour la mairie dans ce contexte. Décision à l'unanimité.

#### Approbation des modifications statutaires du Syndicat mixte de la Doller et sa transformation en EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) de la Doller

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a confié au bloc communal une compétence exclusive en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

Il est ainsi responsable de:

- l'aménagement des bassins ou fractions de bassins hydrographiques.
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau, y compris leurs accès.

- la défense contre les inondations.
- la protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

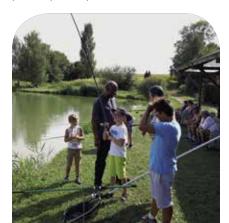
Ces compétences ont été transférées à la Communauté de Communes le 1er janvier 2018.

Décision à l'unanimité:

- d'autoriser l'adhésion des communes de Bourbach-le-Haut, Leimbach, Michelbach, Rammersmatt et Galfingue au Syndicat mixte de la Doller.
- d'approuver la transformation du Syndicat mixte en EPAGE.
- d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat mixte, qui ont vocation à entrer en vigueur sous réserve de l'intervention d'un arrêté préfectoral portant transformation du Syndicat mixte en EPAGE.
- de désigner M. Auguste BURNER en tant que délégué titulaire et M. Christophe KOLB en tant que délégué suppléant au sein du Comité syndical de l'EPAGE de la Doller.
- d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre des décisions susmentionnées.

#### Nomination d'un garde-pêche pour la surveillance du plan d'eau de Burnhaupt-le-Bas

La commune de Burnhaupt-le-Bas souhaite instituer un garde-pêche particulier pour la surveillance de cette pratique au plan d'eau communal. Celui-ci est habilité à relever les infractions à la police de la pêche qui portent atteinte au propriétaire ou au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.



Après étude de la candidature proposée par l'association de pêche, décision à l'unanimité de nommer M. Lazari ELHANI «garde-pêche particulier» du plan d'eau de Burnhaupt-le-Bas.

#### SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 25 JUIN 2018

# Réaménagement de la rue de la Mairie: avenant n°1 du lot 2 Réseaux secs

Dans le cadre du marché de «réaménagement de la rue de la Mairie», l'entreprise ETPE a dû effectuer des travaux supplémentaires et nécessaires à la réussite de l'opération. Il est proposé d'approuver un avenant unique d'un montant de 44 702,94 € HT (53 643,53 € TTC), ce qui représente une augmentation de 12,05% par rapport au marché initial. Le marché passe de 445 128,64 € TTC à 498 772,16 € TTC. Décision à l'unanimité.

# Réforme d'un bien et sortie de l'inventaire

La tondeuse autoportée John Deere x300 achetée le 10 mai 2012 au prix de 5 896,28€ est à vendre.

Décision à 14 voix pour et 1 abstention de mettre à la réforme la tondeuse John Deere précitée le 25 juin 2018 et de procéder à sa sortie de l'inventaire communal.

#### SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 30 AOUT 2018

#### Création d'un poste permanent d'adjoint administratif à temps non complet

En raison d'un accroissement d'activités constant, il est décidé à l'unanimité de créer un poste permanent d'agent administratif polyvalent sur un grade d'adjoint administratif territorial à compter du 07/09/2018 à raison de 20 h par semaine.



#### Rénovation intérieure de l'église Saints Pierre et Paul: désignation du maître d'œuvre

Dans le cadre du marché public relatif à la rénovation intérieure de l'église Saints Pierre et Paul, la mairie a pris un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, le bureau d'études «Tout 1 Programme» de Mulhouse, pour mener à bien la procédure de passation du marché de maîtrise d'œuvre. Vu le montant estimé des travaux (511 140€ HT) et le montant estimé de la maîtrise d'œuvre (56 000€ HT), le choix s'est porté sur une procédure adaptée dite MAPA (Marché Public à Procédure Adaptée). Les critères de notation sont les suivants: valeur technique: pondération 60 %; prix: pondération 40 %. Après négociations, l'architecte Jérôme VETTER arrive en tête avec une note de 78,48/100. Son offre s'élève à 51 114,02 € HT. Décision à l'unanimité d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'architecte Jérôme VETTER pour un montant de 51 114,02 € HT et d'autoriser M. le Maire à signer le marché.



#### Signature d'une convention de gestion et d'entretien des ouvrages d'art entre la commune et la société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR)

Depuis leur création, les ouvrages d'art passant au-dessus des autoroutes, ont fait l'objet de conventions particulières de gestion entre les collectivités et la Société concessionnaire. La société APRR a proposé à la mairie de signer une convention pour mieux préciser les responsabilités de chacun et pour définir les conditions de gestion des rétablissements en général et plus particulièrement des ouvrages d'art rétablissant les voies de communication.

Dans la convention, il est écrit:

#### Cas des passages supérieurs

Sont de la responsabilité de la Société concessionnaire: l'aménagement ou l'entretien de la végétation sur les talus à l'intérieur des grillages sur le domaine public autoroutier concédé.

Sont de la responsabilité de la Commune : l'entretien de la végétation sur les talus de remblai dans la limite du domaine public routier communal.

#### • Cas des passages inférieurs

Sont de la responsabilité de la Société concessionnaire: l'entretien mais aussi les réparations des talus dans la limite du domaine public autoroutier concédé. Décision à l'unanimité de valider la convention proposée.

Acquisition foncière et signature de conventions de portage foncier et de mise à disposition de biens avec l'Établissement Public Foncier d'Alsace (EPF)

M. le Maire propose à l'assemblée d'acheter un bien immobilier, situé au 12 rue des Fleurs de 20.73 ares. Ce bien comprend une maison avec annexes, une grange et un terrain à l'arrière. Le prix, négocié à 250 000€ TTC, a été approuvé par le service des Domaines selon avis en date du 11 juillet 2018. Situé dans un secteur stratégique, à proximité des écoles, cet ensemble est intéressant pour le développement de la commune. Après démolition des éléments susmentionnés, dont les frais sont estimés à 23 092€ TTC, le terrain nu pourrait servir à accueillir un parking ou un nouvel équipement public.

Compte-tenu des nombreux projets en cours de la municipalité et du fait que cette dépense n'est pas prévue au budget, il est proposé de passer par l'EPF qui achèterait le terrain pour le compte de la commune, après signature des conventions de portage foncier et de mise à disposition des biens. Décision à l'unanimité de demander à l'EPF d'Alsace d'acquérir ce bien immobilier, d'approuver les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à disposition des biens et d'autoriser M. le Maire à signer les dites conventions, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.

#### Création d'emplois d'agents recenseurs

Il est nécessaire de créer quatre emplois d'agents recenseurs pour les opérations de recensement de la population qui se dérouleront du 17 janvier au 16 février 2019. Décision approuvée à l'unanimité.

#### Demande de subvention

À l'occasion du centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale, le Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf souhaite remettre en lumière la croix érigée en 1930 qui surplombe le site du Hartmannswillerkopf. Le Comité a adressé un appel aux dons à toutes les communes haut-rhinoises.

Décision à l'unanimité de verser une subvention de 100 €.

#### SÉANCE ORDINAIRE **DU JEUDI 25 OCTOBRE 2018**

#### Approbation du rapport 2018 de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT)

La CLECT a été créée entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS) et ses communes membres. Elle a pour mission d'évaluer les charges transférées des communes en cas d'adoption de la fiscalité professionnelle unique, de transfert de compétences, de modification de l'intérêt communautaire et de modification du périmètre communautaire.

Le rapport 2018 présente une synthèse des travaux effectués par la CLECT suite au passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) de la CCVDS, aux transferts des compétences GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au 1er janvier 2018 et à la gestion et l'entretien des quatre zones d'activités économiques au 1er janvier 2017 dont celle de Burnhaupt-le-Bas. Pour notre commune, les charges annuelles d'entretien de la Zone d'Activités ont été estimées à 6 465,61€.

Décision à 12 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions de valider le rapport 2018 de la CLECT.

#### Désignation d'un représentant au sein du groupe de travail intercommunal « évolution des compétences communautaires»

La CCVDS souhaite créer un nouveau groupe de travail dénommé «évolution des compétences communautaires ». Elle demande au conseil municipal de nommer un représentant communal pour y siéger. Décision à 15 voix pour et 1 abstention de nommer M. Auguste BURNER représentant de notre commune.

#### Marché public relatif à la construction du club house: attribution des lots aux entreprises

Un appel d'offres a été publié dans le journal « L'Alsace » et sur la plateforme dématérialisée des marchés publics de l'Association des Maires du Haut-Rhin pour sélectionner les entreprises qui œuvreront à la construction du nouveau club house de football. Lors de la Commission d'Appel d'Offres du 22 octobre 2018, une négociation a été entamée avec les trois premières entreprises de chaque lot.

Après négociation, les résultats (en TTC) sont les suivants :

- Lot 1 Terrassement VRD (avec option n°1): 47 384.98 € TPV
- Lot 2 Gros-œuvre: 187 195.76 € - ROESCH
- Lot 3 Charpente Structure bois: 49 357.80 € (non attribué)
- Lot 4 Bardage couverture étanchéité: 140 874.95 € (non attribué)
- Lot 5 Menuiserie extérieure aluminium: 42 523.20 € (non attribué)
- Lot 6 Plâtrerie Faux-Plafond: 15 026.64 € - MEYER ISOLATION
- Lot 7 Menuiserie intérieure bois: 17 204.40€ - BITSCH
- Lot 8 Peinture intérieure : 3 480.00 € - HEINRICH SCHMID
- Lot 9 Revêtement sol souple: 6 222.00€ - MULTISOLS

- Lot 10 Carrelage Faïence murale: 21 303.53 € - MULTISOLS
- Lot 11 Serrurerie: 40 342.99€ (non attribué)
- Lot 12 Installation chauffage sanitaire VMC: 111 500.29€ STIHLE
- Lot 13 Installation électrique: 31 200.00 € - OMNI
- Lot 14 Nettoyage de mise en service: 1 440.00 € - CONSTRUIRE

Total du marché: 715 056.54 € TTC Un problème ressort de ces résultats: la différence de coût global entre le montant estimé des travaux (587 877,20 € TTC) et le réel proposé par les entreprises est de 119 176,08 €, ce qui est hors budget. Par conséquent, il est proposé de déclarer les lots 3, 4, 5 et 11 infructueux et de relancer un appel d'offres.

Décision à l'unanimité d'attribuer les marchés aux entreprises pour les lots 1, 2, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13 et 14, de déclarer les lots 3, 4, 5 et 11 infructueux et de relancer un appel d'offres pour ces lots.

#### Mainlevée sur droit de résolution dans les lotissements «Kappelfeld» et «Portes du Sundgau»

Un droit de résolution au profit de la commune est inscrit au Livre Foncier pour toutes les parcelles situées dans les lotissements «Kappelfeld» et «Portes du Sundgau». À l'époque, la commune laissait la possibilité aux acquéreurs de construire dans un délai de 3 ans. Passé ce délai et sans respect de cette condition, la commune avait un droit de résolution de la vente à son profit. Ces lotissements sont achevés depuis plusieurs années et tous les terrains ont été construits. Il n'y a donc plus lieu de maintenir ce droit de résolution. Décision à l'unanimité.

### ONF: état prévisionnel des coupes 2019

Le programme des travaux d'exploitation 2019 proposé par l'Office National des Forêts est le suivant:

1 391m³ de bois d'œuvre coupés, 625m³ de bois d'industrie, 437m³ de bois de chauffage et 367m³ de volume non façonnés, soit un volume total de 2 820m³ réparti entre les parcelles

4,11, 12, 13, 14, 22, 23 et les chablis de hêtre et de frêne. La recette des ventes est estimée à 137 870 € HT. En 2019, aucune coupe en vente sur pied n'est prévue et les stères de service de la Communauté de Communes seront façonnés dans la forêt de Burnhaupt-le-Bas. Enfin, sur les montants des recettes, il convient de soustraire tous les frais d'abattage, de façonnage, de débardage, de câblage, d'honoraires qui s'élèvent à 81 371 € HT. Par conséquent, le bilan net prévisionnel sera de l'ordre de 56 499 € HT.

Décision à l'unanimité de reporter la coupe des parcelles 12 et 14 (déduire 25 150€ HT du bénéfice net prévisionnel), de valider le programme des travaux d'exploitation 2019.

#### ONF: état d'assiette 2020

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts un «état d'assiette des coupes», qui permet d'arrêter les parcelles à marteler durant l'année en cours (2019) pour que les arbres soient coupés l'année suivante (2020). Pour le martelage, chaque parcelle est classée en différents groupes selon ses caractéristiques physiques: «régénération», «amélioration» et «irrégulier». Ainsi, l'ONF propose de marteler les parcelles 1, 2, 34 et 37, d'annuler le martelage de la parcelle 8 fortement touchée par les tempêtes et la parcelle 9 pour laquelle il y a déjà eu des coupes. Décision à l'unanimité.

#### Désignation d'un référent pour l'élaboration d'un schéma directeur «vélo» à l'échelle des trois communautés de communes du territoire Thur Doller

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Thur Doller engagera à partir de janvier 2019 l'élaboration d'un schéma directeur pour le vélo au sein des trois communautés de communes Thur Doller. L'objectif est de mettre en cohérence les différentes initiatives des collectivités, d'analyser les infrastructures cyclables existantes pour les améliorer, les développer et organiser la continuité à l'échelle de ce territoire afin que les usagers puissent circuler sur un réseau





plus vaste, homogène et sécurisé. Le Pays Thur Doller demande au Conseil Municipal de désigner un représentant qui siégera au sein du comité technique des collectivités. Après avoir procédé au vote à scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, décision à 15 voix pour et 1 abstention de nommer Mme Sandrine VON DER OHE référente vélo. À savoir que M. Auguste BURNER, adjoint, siège déjà dans ce comité en tant que référent en charge du dossier pour le compte du Pays Thur Doller.

#### Concours « Maisons fleuries 2018 »

La commission communale Cadre de Vie, accompagnée de professionnels, s'est réunie le 4 août 2018 pour faire le tour habituel de la commune afin d'identifier les lauréats du concours « Maisons fleuries». Valeurs des prix: 150 € le 1er, 125 € le 2nd, 75 € le 3e, 60 € le 4e et 45 € le 5<sup>e</sup>. Des bons d'achat de 25 € (15 € de la commune, abondés de 10€ par Les Jardins de Burnhaupt - Ets SCHOTT) seront remis aux 15 premiers de chaque

Décision à l'unanimité d'attribuer les prix et bons d'achats aux gagnants du concours des maisons fleuries 2018 selon le vote de la commission et la décision du jury, de reconduire le principe des bons d'achat mentionné ci-dessus. Voir page 48.

#### Concours «Œil de Lynx 2018»

Chaque année, les Burnhauptois sont invités à participer au concours « Œil de Lynx». Ce jeu d'observation qui se trouve dans le bulletin municipal annuel consiste à retrouver douze objets ou bâtiments, sur le ban communal, à partir de détails pris en photo. Une fois les réponses obtenues, un tirage au sort est effectué pour départager les gagnants. Chacun recevra un bon d'achat de 20€ valable dans le magasin Leclerc à Cernay. Décision à l'unanimité. Voir page 58.

#### Attribution de subventions communales « Ateliers d'été 2018 »

Dans le cadre des « Ateliers d'été 2018 », il est proposé d'accorder une subvention de 25€ aux associations qui ont organisé des activités. Cette somme est versée à minima. Pour les associations qui ont généré plus de 25€ de droit d'inscription, l'intégralité des recettes leur est reversée. Une exception est accordée au Club de football qui organisait déjà des activités pour les jeunes durant la période estivale et qui encaissait des recettes plus importantes du fait de frais d'inscription plus élevés. La municipalité leur a demandé de baisser leur tarif à 8€. Pour que le club ne soit pas perdant, la commune leur reverse une subvention à hauteur de ce qu'ils auraient gagné avec des frais d'inscription à 20€ par activité. Pour les animateurs qui ont proposé des ateliers à titre personnel, l'activité est considérée comme bénévole: il n'y a pas de restitution prévue. Décision à l'unanimité d'accorder et de verser les subventions aux associations qui ont participé pour un montant de 965 €.

#### **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 19 NOVEMBRE 2018**

#### Rénovation intérieure de l'église Sts Pierre et Paul: validation de l'Avant-Projet Définitif (APD)

Le projet dont les travaux s'élèvent à 571 410 € HT, comporte deux axes

1. Le réaménagement de l'espace en tenant compte des pratiques cultuelles et culturelles, puisque l'édifice religieux sera aussi amené à accueillir des concerts et des expositions.

2. Les travaux relatifs à l'électricité et au chauffage: tableau électrique, éclairage général, sonorisation, alarme incendie, accès PMR (personnes à mobilité réduite), chauffage électrique dans la sacristie, et pour le chœur et la nef seront prévus des modules de sol encastré qui assureront un gradient de température faible avec des vitesses de déplacement d'air maîtrisé et une répartition homogène de la température en mesure verticale.

Quatre options peuvent s'ajouter pour un montant total de 72 300 € HT: il s'agit du remplacement des portes latérales extérieures, du remplacement du portail principal, du ponçage de l'ensemble des surfaces des carreaux ciment et du remplacement des décaissés.

Décision à l'unanimité de valider l'APD dont le montant des travaux est estimé à 571 410€ HT, hors frais de maîtrise d'œuvre et hors options.

## Acquisition d'un terrain dans la rue du

Après négociation, les propriétaires de la parcelle cadastrée section 7 n° 0062 de 4.48 ares et située dans la rue du Stade sont d'accord de la vendre à 3 000 € l'are, ce qui porterait l'acquisition foncière à 13 440€ hors frais annexes. Décision d'acquérir ladite parcelle à l'unanimité.

#### Fixation des tarifs 2019 pour les régies communales

Chaque année le conseil municipal doit fixer par délibération les tarifs des produits et services proposés dans le cadre des régies municipales. Pour l'année 2019, les tarifs suivants sont proposés:

Régie vente du livre « Autour du Burn » : 37 € TTC le livre.

Régie vente du DVD « Burnhaupt: sur la ligne de front entre bunkers et tranchées»: 10€ TTC le DVD.

Régie pour l'encaissement des « droits de place»: plusieurs commerçants ambulants utilisent le domaine public pour leurs activités. À compter du 1er janvier 2019, le droit de place est de 12 € la journée.

Régie « Photocopies »:

Noir	Couleur
0.15 €	0.20 €
0.30 €	0.40€
0.10 €	0.15 €
0.25€	0.35 €
0.08€	0.13 €
0.15 €	0.25€
0.30 €	0.40€
0.60€	0.80€
	0.15 € 0.30 € 0.10 € 0.25 € 0.08 € 0.15 €

Décision à l'unanimité de fixer les tarifs 2019 ci-dessus.

#### Tarif du bois d'affouage 2019

Depuis 2016, le prix du stère pour le bois d'affouage était fixé à 49 €. Compte tenu des charges d'exploitation, il est proposé de le fixer à 50€, soit 200€ la corde (4 stères de bois) en 2019. Décision à l'unanimité.



#### Participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents municipaux

En 2018, le Centre de Gestion du Haut-Rhin a lancé une grande consultation pour sélectionner l'organisme auquel les collectivités territoriales peuvent adhérer pour proposer un contrat de prévoyance à leurs agents. Pour la période 2019-2025, c'est le groupe CNP/ SOFAXIS qui a été retenu. La prévoyance complémentaire comprend 3 garanties: l'incapacité temporaire de travail, l'invalidité permanente définitive, la perte de retraite consécutive à une invalidité permanente et 1 option « décès ou perte totale et irréversible d'autonomie». Décision à l'unanimité d'accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance, de fixer le montant alloué par la commune à 20€ dans la limite de la cotisation versée par l'agent, sans condition de revenu ou de situation familiale et d'adhérer à la convention qui prend effet le 01.01.2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général.

#### Demandes de subventions aux associations

L'association de commerçants et d'artisans «AC2B» a décidé d'installer une patinoire sur la place de l'ancienne salle des fêtes de décembre jusqu'au 6 janvier 2019 avec plusieurs manifestations dont la Saint-Nicolas, l'entraînement avec les Scorpions de Mulhouse et la présence de Brian Joubert. Ils souhaitent une aide financière. Le club de ping-pong de Guewenheim a fait également une demande de subvention au titre des 4 licenciés qui habitent la commune. Il est proposé de leur verser 25€ par personne, soit une subvention globale de 100€. Décision à l'unanimité d'accorder une subvention de 200€ à l'association « AC2B » et 100€ au club de ping-pong.

#### SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

#### Marché public relatif à la construction du club house: attribution aux entreprises des lots 3, 4, 5 et 11

Les lots 3, 4, 5 et 11 avaient été déclarés infructueux. Une nouvelle consultation a donc été lancée. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour évaluer les propositions. Après négociation avec les trois premières entreprises de chaque lot, les résultats sont les suivants:

- Lot 3 Charpente structure bois: 54 000 € TTC - GROSS CHARPENTES
- Lot 4 Bardage couverture étanchéité: 75 000 € TTC - SOPREMA
- Lot 5 Menuiserie extérieure aluminium: 39 157,63 € TTC - GOSTOVIC
- Lot 11 Serrurerie: 33 630,17 € TTC - 2MCP

Décision à l'unanimité d'attribuer les marchés aux entreprises ci-dessus, ce qui porte le montant total des travaux de construction du club house à 643 745.40 € TTC.

#### Fixation des attributions de compensation entre la Commune et la Communauté de Communes

L'Attribution de Compensation (AC) est un reversement de fiscalité opéré entre les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et leurs communes membres. Elle a pour vocation d'assurer la neutralité budgétaire liée à la perte de recettes pour les communes qui ne percoivent plus directement les produits fiscaux de l'État mais indirectement par le biais de la Communauté de Communes.

Dans le rapport de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) présenté par la Communauté de Communes, le montant des attributions de compensation qui revient à la commune de Burnhaupt-le-Bas est de 313 770.39 € pour un montant global de produits fiscaux 2017 de 320 236 €. La différence de 6 465.61 € entre les deux produits correspond aux charges annuelles d'entretien de la zone d'activités, qui correspond donc au montant des charges transférées à la Communauté de Communes. Or dans les faits, c'est toujours la Commune qui entretient la zone d'activités et paie les frais d'entretien. Par conséquent, ces 6 465.61 € sont refacturés par la Commune à la Communauté de Communes.

Décision à 14 voix pour et 1 abstention de fixer les attributions de compensation ci-dessus pour 2018, en sachant qu'elles seront révisées en 2019.

#### Don du Conseil de Fabrique

Le Conseil de fabrique souhaite faire un don de 66 000€ à la commune pour financer le projet de rénovation de l'église Saints Pierre et Paul. Décision à l'unanimité d'accepter ce don.





#### Création d'un circuit de randonnée: «le circuit du grand chêne»

Il est prévu de créer un circuit de randonnée, appelé le « circuit du grand chêne », qui partira du parking de l'arboretum, longera la station Total de l'Aire de la Porte d'Alsace, entrera en forêt pour passer devant le grand chêne jusque vers Diefmatten, pour revenir à travers la forêt du Buchwald jusqu'à l'Aire de la Porte d'Alsace, côté restaurant Autogrill, et jusqu'au parking de l'arboretum. Le circuit de 2h10 fait 7,940 kms. Il sera balisé par le Club Vosgien. Avec le « sentier des Bunkers», c'est le deuxième circuit de randonnée sur le ban communal. Décision à l'unanimité.



#### Adhésion à l'association REST! « RENAISSANCE DES SERVICES **HOSPITALIERS THANNOIS»**

La maternité de l'hôpital de Thann est menacée de fermeture et l'offre et la qualité des soins disponibles pour les habitants du Pays Thur-Doller se détériorent progressivement. Dans ce contexte et afin de défendre les intérêts des services publics de santé à l'échelle du territoire, il est proposé que la commune adhère à l'association «REST!». L'association, à but non lucratif, s'oppose au démantèlement de l'hôpital de Thann entamé avec la disparition des urgences en 2016 et de la chirurgie conventionnelle en 2017. Elle mettra en œuvre toute action favorisant le maintien de la maternité et son développement. La suppression de la maternité aurait pour conséquence pour les parturientes une

augmentation considérable du temps de leur prise en charge, plus encore pour celles du fond de vallée et serait considérée comme un manquement au principe de précaution avec mise en danger de la vie d'autrui. La cotisation annuelle est de 20 € pour une personne morale. Décision à l'unanimité d'adhérer à l'association et de désigner M. Alain GRIENEISEN représentant de la collectivité.

#### **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019**

#### ONF: validation du «programme d'actions 2019»

Voici le programme d'actions 2019 proposé par l'Office National des Forêts:

- Travaux de plantation (chênes sessiles, mélèzes) et régénération par plantation avec diversification des essences sur parcelles 8, 9, 10: 2 450 € HT.
- Travaux de protection (fourniture et pose de protections individuelles) contre les dégâts de gibier sur parcelles 8, 9 et 10: 3 390€ HT.
- Travaux sylvicoles (dégagement manuel localisé de régénération naturelle par cassage sur parcelles 8 et 15, intervention en futaie irrégulière sur parcelles 14 et 15, taille de formation sur parcelle 1): 1 600 € HT.
- Travaux d'infrastructure (entretien des passages busés dans la forêt «Buchwald», entretien des lisières sur parcelles 11 et 12, maintenance des cloisonnements d'exploitation sur parcelle 12 et diverses): 4 970 € HT.
- Travaux d'infrastructure (réfection généralisée d'une route empierrée sur parcelles 9 et 11): 19 000€ HT (21 500 € HT avec honoraires).
- Matérialisation des lots de bois de chauffage: 500€ HT.
- Plantation de 90 sapins (30 épicéas, 30 pungens et 30 nordmann): 91.57 € HT. Décision à l'unanimité de valider le programme d'actions 2019 sauf la réfection généralisée d'une route empierrée en parcelles 9 et 11 qui est reportée à une date ultérieure.

#### Convention de mise à disposition du plan d'eau communal avec l'association de pêche

Le bail trentenaire qui liait l'association de pêche et la commune pour la mise à disposition gratuite du plan d'eau est arrivé à échéance et mérite d'être revu et mis à jour. Maître Maurice COLOMBO, avocat mulhousien, a été chargé de rédiger une nouvelle convention sous conditions suspensives. Il en ressort les éléments suivants (liste de mesures et d'engagements non exhaustives):

- autorisation de réaliser sept weekends de pêche par an,
- pêche interdite les lundis, mardis et jeudis, sauf jours fériés,
- nourrissage limité à deux kilogrammes par jour et par pêcheur,
- obligation pour tous les membres de l'association de participer à trois journées de travail sur site par an en échange de la mise à disposition gratuite du plan d'eau.

Décision à 13 voix pour et 1 abstention de valider ladite convention.

#### Soutien à la résolution du 101e Congrès de l'Association des Maires de France

Considérant que l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité a, lors de son dernier congrès, proposé sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement:

- 1. L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements;
- 2. La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un

dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;

3. L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement;

4. L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;

5. Le retour à une conception non « léonine» et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;

6. Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau;

7. Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence, et en particulier de la compétence « eau et assainissement», qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire. Décision à l'unanimité de soutenir la réso-

#### Adhésion à l'association «RELCAL» -Rassemblement d'Élus pour les Libertés Citoyennes Alternatives au Linky

lution finale du 101e congrès de l'AMF.

Une quarantaine de communes du Haut-Rhin sont opposées à l'installation obligatoire et systématique des nouveaux compteurs communicants d'ENEDIS appelés «compteurs Linky». Parmi ces communes, une vingtaine d'élus ont décidé de s'associer pour créer une association dénommée «Rassemblement d'élus pour les libertés citoyennes alternatives au Linky» (RELCAL). Les élus réclament des éclaircissements juridiques, notamment sur la propriété des compteurs (l'octroi d'une concession ne signifiant pas transfert de propriété), exigent que la liberté de choix des citoyens soit respectée. Le premier objectif de l'association est de permettre aux élus de s'entraider face aux attaques juridiques. Le second objectif est de défendre et de porter la voix des citoyens

qui réclament une alternative par le biais d'une campagne de communication, en réclamant la liberté d'expression et un droit de réponse dans les bulletins édités par le Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin, l'Association des Maires de France, l'Association des Maires du Haut-Rhin ou tout autre support de communication destiné aux élus. Décision à 13 voix pour et 1 abstention d'adhérer à l'association et de verser 50€ de cotisation.

#### **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 11 MARS 2019**

#### Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité, considérant que la commune souhaite s'engager dans ce sens, considérant que, après consultation, la société ADULLACT a été retenue pour être le tiers de télétransmission, décision à l'unanimité de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture et d'autoriser le maire à signer les contrats de souscription.

#### Vente de l'ancien chemin rural dit «Kalkgaessle»

La commune souhaite vendre un ancien sentier déclassé qui reliait autrefois la rue des Seigneurs à la rue Principale. Ce sentier est inscrit au Livre Foncier sous le nom de « Kalkgaessle ». Il est proposé de le diviser en plusieurs petites parcelles et de les vendre aux riverains dont les propriétés longent ce chemin. Prix de vente : 2 500€/are. Adopté à l'unanimité.

#### Projet d'installation d'une antennerelais de radiotéléphonie mobile

Des discussions sont en cours entre Orange et la mairie pour l'installation d'un relais téléphonique dans les espaces verts qui bordent la rue de Mulhouse dans la zone d'activités. Le pylône, haut de 30 mètres, sera muni de 3 antennes pour la 3G, la 4G, voire la 5G dans le futur, l'objectif étant d'améliorer

la couverture du réseau mobile dont le débit internet des smartphones. Il pourra accueillir différents opérateurs, FREE ayant déjà donné son accord. Cependant, la mairie a posé certaines conditions: elle exige l'utilisation de technologies à faible émission d'ondes électromagnétiques. Cette condition est levée, suite au dossier de simulation délivré par Orange où la conclusion est la suivante: «l'exposition maximale simulée à 1,5 mètres de hauteur est comprise entre 0 et 1 V/m », ce qui correspond au degré de puissance minimale des émetteurs de téléphonie mobile. La mairie veillera au respect de ces conditions. Décision à 11 voix pour et 4 abstentions d'approuver le projet sous réserves des conditions suspensives (aucune autre antenne ne pourra être installée sans l'autorisation du conseil municipal et si d'autres opérateurs souhaitent utiliser cette antenne à l'avenir, ils devront obligatoirement respecter un seuil d'exposition inférieur à 1 V/m et s'installer sur cette même infrastructure).

#### Motion de soutien pour le déstockage intégral des déchets ultimes de **STOCAMINE**

Par arrêté préfectoral du 03.02.1997, le Préfet du Haut-Rhin a autorisé la société STOCAMINE à exploiter un centre de stockage de déchets industriels ultimes sur le site de la mine Joseph ELSE à Wittelsheim. De 1998 à 2002, 44 000 tonnes de déchets (résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères et de déchets industriels, déchets arséniés, amiante, sels de traitement, cyanure, mercure...) ont été stockées à 550 mètres de profondeur. Suite à un incendie en septembre 2002 au fond de la mine, l'activité de stockage a été arrêtée définitivement et STOCAMINE a été condamnée pour le non-respect du cahier des charges, en raison de la présence de déchets non autorisés. Par arrêté préfectoral en date du 23.03.2017, le Préfet a acté l'autorisation de prolongation pour une durée illimitée du stockage souterrain en couches



géologiques profondes de produits dangereux non radioactifs. Suite au rejet du recours gracieux de la Commune de Wittenheim contre cet arrêté, la Ville a déposé un recours de plein contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg afin d'obtenir l'annulation de ce dernier. Le Conseil Départemental du Haut-Rhin et la Région Grand Est se sont associés au contentieux, actuellement encore en cours. Par la suite, le Ministre de la Transition Écologique et Solidaire François de RUGY a pris la décision lundi 21.01.2019 d'enfouir définitivement sur le site de STOCAMINE à Wittelsheim, 42 000 tonnes de déchets ultimes, soit 95% de déchets stockés initialement sur proposition des Mines de Potasse d'Alsace, sans prendre en considération les avis contraires des Parlementaires et Maires Alsaciens, des associations environnementales et sans attendre la fin du contentieux engagé.

Le 12.02.2019, une délégation d'élus alsaciens a rencontré le Ministre. Lors de cette réunion, ce dernier est revenu sur sa position et a demandé une étude complémentaire sur la faisabilité financière et technique d'un déstockage partiel des déchets. Garder ces déchets enfouis serait une grave erreur car le risque de pollution de la nappe phréatique à grande échelle est réel et affecterait l'irrigation des terres agricoles, la distribution d'eau potable ainsi que la santé des personnes.

En effet, STOCAMINE se trouve en amont de cette nappe, qui est une des plus importantes réserves en eau souterraine du continent européen. Le principe de précaution inscrit dans la Constitution doit être appliqué et nous avons le devoir de préserver la nappe phréatique pour nos générations futures. C'est pourquoi, nous exigeons que la solution du déstockage intégral soit adoptée par le pouvoir politique qui doit prendre la seule décision qui préserve l'avenir de notre territoire. Décision à l'unanimité d'approuver la motion de soutien.

#### Approbation du Compte Administratif 2018: Budget Annexe «CCAS»

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018 du budget annexe CCAS dont le résultat global de clôture 2018 est de + 2 894,29 €. Adoption à l'unanimité.

#### Approbation du Compte de Gestion 2018: Budget Annexe «CCAS»

Décision à l'unanimité d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour le budget annexe 2018 du CCAS, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

#### Approbation du Compte Administratif 2018: Budget Annexe «Forêt»

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018 du budget annexe Forêt dont le résultat global de clôture 2018 est de +163 392,81 €. Adoption à l'unanimité.

#### Approbation du Compte de Gestion 2018: Budget Annexe «Forêt»

Décision à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2018 du trésorier municipal pour le budget annexe Forêt, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

#### Approbation du Compte Administratif 2018: Budget Principal

Pour le Budget Principal, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018 et adopte les résultats à l'unanimité

- Le résultat de l'exercice 2018 pour la section de fonctionnement: + 316 020,19 €.
- Le résultat de l'exercice 2018 pour la section d'investissement: + 311 251.28 €.
- Le résultat reporté de l'exercice 2017 : Résultat de fonctionnement: 457 651,81 €. Résultat d'investissement: 202 384,76€.
- Affectation du résultat: 457 651,81 €. • Le résultat global de clôture 2018 est
- Résultat de clôture en fonctionnement: 316 020,19 €.

Résultat de clôture en investissement : 513 636.04 €. Résultat de clôture 2018:

+829656,23€.

#### Approbation du Compte de Gestion 2018: Budget Principal

Décision à l'unanimité d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour le Budget Principal 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif. Ce compte de gestion, qui sera visé et certifié conforme par le Maire, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

#### **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 1er AVRIL 2019**

#### Vote du Budget Annexe 2019: CCAS

Mme Régine MEYER, adjointe aux finances, présente à l'assemblée un budget annexe 2019 équilibré en section d'investissement à 0€ et en section de fonctionnement à 3 494,29€. Adopté à l'unanimité.

#### Vote du Budget Annexe 2019: Forêt

Mme Régine MEYER, adjointe aux finances, présente à l'assemblée un budget annexe 2019 équilibré en section d'investissement à 48 532,70€ et en section de fonctionnement à 244 492,81 €. Adopté à l'unanimité.

#### Impôts locaux: vote des taux 2019

Vu les dépenses d'investissement et les nombreux chantiers en cours dans la commune, il est proposé d'augmenter de 1,5% les taux des trois taxes locales (le taux de la quatrième taxe locale, la CFE, est désormais décidé au niveau intercommunal suite au passage de la Communauté de communes à la fiscalité professionnelle unique). Les taux pour 2019 se déterminent de la façon suivante :

- Taxe d'habitation: taux de 13.54 % pour une base prévisionnelle de 2 270 000 et un produit attendu de 307 358€.
- Taxe sur le foncier bâti: taux de 10.88 % pour une base prévisionnelle de 2 008 000 et un produit attendu de 218 470€.

■ Taxe foncière sur le non bâti: taux de 55.07 % pour une base prévisionnelle de 48 600 et un produit attendu de 26 764€.

Pour l'exercice 2019 le produit de ces trois taxes est estimé à 552 592€. Décision à 14 voix pour et 1 voix contre de voter les taux 2019 ci-dessus. Voir aussi page 15.

## Attribution des subventions communales 2019

Sur proposition de la Commission «finances» qui a étudié les demandes de chaque association, les subventions proposées pour l'exercice 2019 sont attribuées à l'unanimité aux associations pour un montant total de 25 320.30 €.

#### Vote du Budget Principal 2019

L'adjointe aux finances, Mme Régine MEYER, présente à l'assemblée un budget principal 2019 équilibré en section d'investissement à 1 895 181,14 € et en section de fonctionnement à 1 389 952,00 €.

Adoption à l'unanimité du Budget Principal 2019 et vote des crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, comme suit:

#### **DEPENSES**

Section de fonctionnement 1 389 952,00 €

Section d'investissement 1 895 181,14 €

TOTAL: 3 285 133,14 €

#### **RECETTES**

Section de fonctionnement 1 389 952,00 €

Section d'investissement 1 895 181,14 €

TOTAL: 3 285 133,14 €

#### Tarifs Rachamarkt 2019

Pour l'organisation du Rachamarkt 2019, il est proposé de maintenir les tarifs des droits de place 2018. Il est rappelé que chaque commerçant doit réserver 2 mètres minimum par stand soit 18€ et doit s'acquitter de 9€ supplémentaire par mètre. Les stands sur la place de la salle des fêtes sont facturés à 12€ le ml pour 3 jours.

Emplacement pour les grands manèges (service de sécurité compris):

- Manège RUMELHART: 550 € pour 3 jours.
- Schuss MEYER: 500€ pour 3 jours. Emplacement pour les autres manèges (service de sécurité compris):
- Petit manège RUMELHART: 100 € pour 3 jours.

Décision à l'unanimité de valider les tarifs exposés ci-dessus pour le Rachamarkt 2019.

#### Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune

Le conseil municipal décide à l'unanimité de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP et des Communes, d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans les prochains budgets communaux et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet.

# Opposition au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit dans ses articles 64 et 66 le transfert, à titre obligatoire, des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020.

Au regard des difficultés rencontrées dans de nombreux territoires, des assouplissements ont été introduits par la loi n° 2018-702 du 3 août 2018. Cette loi permet notamment aux communes membres des communautés de communes qui n'exercent pas les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement à sa date de publication

de s'opposer au transfert obligatoire si avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1er janvier 2026.

Considérant le contexte local et les délais nécessaires à leur mise en œuvre, décision à l'unanimité de s'opposer au transfert de ces deux compétences, de demander au conseil communautaire de la Communauté de Communes de prendre acte de la présente délibération.

#### Modifications statutaires du Syndicat mixte de la Doller et renonciation à sa transformation concomitante en établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner son accord pour l'adhésion des Communes de Bourbach-le-Haut, Galfingue, Leimbach, et Rammersmatt au Syndicat mixte de la Doller, d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat qui ont vocation à entrer en vigueur en 2019, de renoncer à sa transformation concomitante en EPAGE, d'abroger en conséquence la délibération du 28.05.2018 mais uniquement sur le point relatif à l'avis favorable de cette transformation,





de désigner M. Auguste BURNER en tant que délégué titulaire et M. Christophe KOLB en tant que délégué suppléant au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte de la Doller.

#### Dénomination d'une voie publique

Une impasse, perpendiculaire à la rue de la Mairie, va être créée dans le cadre de la construction du lotissement de la SCI MURCEMA. Après plusieurs propositions pour trouver une dénomination, décision à 13 voix pour et 2 abstentions d'approuver le nom «Impasse du Meunier» pour cette voie qui sera reversée dans le domaine public après achèvement des travaux.

# Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet

Décision à l'unanimité pour la création d'un poste permanent d'agent technique polyvalent en milieu rural, à compter du 18/04/2019, relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de service de 20 h (soit 20/35°) en raison de la non reconduction possible d'un emploi aidé de droit privé qui est arrivé à son terme.

#### Validation de l'étude de sécurité en traversée de village réalisée par le bureau d'études Ingénierie des Voies et Réseaux (IVR)

Le bureau d'études Ingénierie des Voies et Réseaux a été mandaté pour étudier les possibilités de réaménagement des routes départementales qui traversent la commune de Burnhaupt-le-Bas: la RD26, la RD26.IV et la RD103 qui correspondent à la rue Principale, la rue de Gildwiller et la route qui relie la chapelle Saint Wendelin au rond-point de la zone d'activités (appelée communément «route de Bernwiller»).

Les objectifs de ce réaménagement sont multiples :

- réduire les vitesses des véhicules d'une façon générale mais en particulier sur les entrées d'agglomération et quelques points remarquables (carrefours, virages, passage devant l'école élémentaire);
- mettre en valeur les entrées d'agglomération;
- créer des trottoirs aux normes actuellement en vigueur ;

- renforcer la perception des virages et carrefours;
- améliorer l'aspect visuel de la commune en enterrant les réseaux aériens;
- la commune ayant subi plusieurs fois des orages très importants, un des objectifs prioritaires est d'aménager certains tronçons de rue avec un profil en V afin de canaliser et guider les coulées dues aux orages. Pour lutter contre les inondations au niveau de la rue Principale il est notamment envisagé, en complément du profil en V, de mettre en place un réseau d'assainissement pluvial de 1000 mm de diamètre!

Dans cet avant-projet sommaire le coût total des travaux est estimé à 2 755 398€ HT, soit 3 306 478€ TTC, mais les travaux seraient réalisés en plusieurs phases et la Commune pourrait espérer une participation du Département. L'étude de sécurité en traversée de village, financée par la Communauté de Communes, est validée à l'unanimité par le conseil municipal.



# Bilan chiffré 2018 et projets 2019.

#### Bilan chiffré des travaux ou acquisitions réalisés en 2018 (prix TTC)

RÉALISATIONS 2018	Montants des dépenses
Frais d'études : étude pour le réaménagement de l'entrée Nord de la commune ; étude pour l'éclairage public de la rue de la Mairie, des Vosges, des Sources, etc	8 046,00 €
Mairie: installation d'une climatisation.	11 881,90 €
Ecole élémentaire: achat d'une nouvelle chaudière et remplacement des anciennes fenêtres.	38 200,00 €
Ecole maternelle: installation de jeux extérieurs.	27 600,00 €
Travaux d'aménagement au cimetière.	13 326,50 €
<ul> <li>Rénovation du bâtiment de l'ancienne caserne: couverture et zinguerie, chaudières, portes et fenêtres, rénovation des appartements communaux.</li> <li>Début du chantier de la construction du club house.</li> </ul>	138 434,85 €
Réfection du mur d'enceinte de l'ancien cimetière (suite).	19 122,91 €
Réaménagement de la rue de la Mairie et de la rue des Sources : création d'un réseau d'eau pluviale, enfouissement des lignes basse et haute tension et des réseaux secs, réfection de la voirie avec mise aux normes accessibilité Personne à Mobilité Réduite (solde).	372 378,59 €
Mobiliers et matériels divers : débroussailleuse, burineur, rayonnages pour archives, tableau vidéoprojecteur interactif pour l'école, appareil photo, filet pare-ballons, cuisines pour appartements communaux, clôture, etc.	17 811,95 €
Eclairage public: installation de nouveaux éclairages à LED et travaux divers sur éclairage public.	22 407,32 €
Installations de voirie : panneaux (zone 30, stop, réglementation plan d'eau), lames signalétiques, barrières de chantier, etc	12 440,54 €
Total dépenses d'investissement	681 650,56 €

#### **Budget Principal 2019**

Pour l'exercice 2019, le budget principal est équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement (1 389 952,00€), ainsi qu'en recettes et dépenses d'investissement (1 895 181,14€), soit un budget total de 3 285 133,14€. Le budget principal est accompagné de deux budgets annexes, à savoir:

- le budget annexe dédié à la forêt communale.
- le budget annexe dédié au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

À noter: en 2019 la commune a budgétisé 21 900€ de subventions aux associations, 5 100€ pour les sorties scolaires et 11 000€ d'achat de fournitures scolaires.

#### Évolution des taux depuis 2016

Désignation	2016 2017			2018		2019		
	Taux	%>	Taux	%>	Taux	%>	Taux	%>
Taxe d'habitation	13,34	1	13,34	0	13,34	0	13,54	1,5
Foncier bâti	10,72	1	10,72	0	10,72	0	10,88	1,5
Foncier non bâti	54,26	1	54,26	0	54,26	0	55,07	1,5
C.F.E. Cotisation Foncière des Entreprises	16,52	1	16,52	0				

Pour rappel: depuis le passage à la Fiscalité Professionnelle Unique le 1er janvier 2018, le taux de la 4ertaxe locale (la Cotisation Foncière des Entreprises) est décidé au niveau de l'intercommunalité. Ces recettes sont perçues par la Communauté de Communes puis reversées à la Commune.

# Taux d'imposition des taxes directes locales

Après une pause de deux ans en 2017 et 2018, le conseil municipal a décidé d'augmenter le taux des trois taxes locales d'1,5% afin de financer les nombreux projets et investissements en cours dans la commune (travaux sur réseaux d'eau pluviale, réfections de voiries, construction du club house et démolition de l'ancienne salle des fêtes, rénovation intérieure de l'église St Pierre et Paul, rénovation de l'ancienne caserne etc.).

#### Les taux s'établissent comme suit :

Désignation	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	13,34 %	13,54 %
Foncier bâti	10,72 %	10,88 %
Foncier non bâti	54,26 %	55,07 %
Foncier non bâti	54,26 %	55,07 %



#### Principaux investissements votés pour 2019:

Intitulé de l'opération	Montant
Frais d'études.	20 000,00 €
Acquisitions foncières.	69 000,00 €
Bâtiments scolaires : remplacement d'une fenêtre, travaux d'insonorisation et de rénovation de plafonds, pose de stores.	19 000,00 €
Construction d'un club house, rénovation intérieure de l'église Sts Pierre et Paul, réhabilitation de deux logements communaux à l'ancienne caserne.	1 293 671,23 €
Installations générales et aménagements : mise aux normes de la sirène d'alerte communale, installation de sanitaires aux normes à l'étang du Hagendorn.	14 000,00 €
Enrochement de digues au plan d'eau communal.	4 500,00 €
Installations de voirie : signalétiques diverses.	5 000,00 €
Éclairage public : installation de nouveaux éclairages à LED.	15 000,00 €
Matériel et outillage, matériel de bureau et informatique.	7 000,00 €
Mobilier divers, achat d'une désherbeuse à eau chaude, acquisition de nouveaux panneaux informatiques de communication.	66 000,00 €
Plantation d'arbres.	1 000,00 €
Montant total prévisionnel	1514171,23€

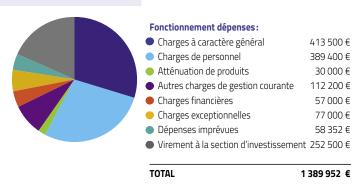
#### **Budgets annexes 2019**

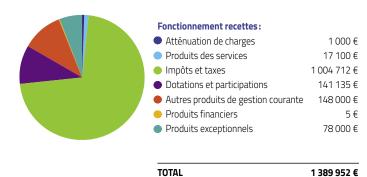
Le budget «Forêt» a été voté en équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de 244 492,81 € et en recettes et dépenses d'investissement à 48 532,70€, soit un total de 293 025,51€.

Pour le «CCAS», les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à hauteur de 3 494,29€. Il n'y a pas d'investissement.

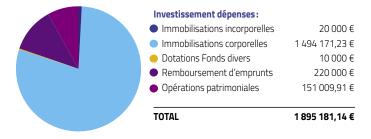


#### **FONCTIONNEMENT**





#### INVESTISSEMENT





TOTAL 1 895 181,14 €

#### **Subventions**

Lorsqu'il existe des programmes de subventionnement et que nos projets correspondent aux critères d'éligibilité, la mairie monte systématiquement un dossier de demande de subvention. Cela nous a permis d'obtenir 327 630,09 € d'aides financières en 2018.

#### Subventions et dons perçus en 2018

Organisme	Dispositif d'aide ou nom du programme	Objet	Montant
État	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	Installation d'une plateforme élévatrice à l'église et réhabilitation du SAS d'entrée de la Mairie (accessibilité PMR)	4 504,00 €
Monsieur le Député Michel SORDI	Réserve parlementaire	Réaménagement de la rue de la Mairie et de la rue des Sources	25 000,00 €
Région	Promotion des énergies renouvelables	Etude de faisabilité pour la construction d'une centrale hydro-électrique sur le canal du Steinbaechlein	5 548,20 €
Région	Plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants	Réfection du mur d'enceinte de l'église et changement de fenêtres dans des bâtiments communaux	20 000,00 €
ENEDIS	Article 8 de la convention	Enfouissement des lignes BT (solde)	17 318,00 €
Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin	Fonds propres du syndicat	Enfouissement des lignes HTA	13 867,00 €
ENEDIS	Retour de la TVA	Réaménagement de la rue de la Mairie et de la rue des Sources	55 359,78 €
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	Aide à la démarche Zéro Pesticide	Achat de plantes couvre-sol	792,00 €
État	Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte	Remplacement de l'ancien éclairage public par de l'éclairage à LED	10 850,00 €
État	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	Création d'un réseau d'eau pluviale dans le cadre du réaménagement de la rue de la Mairie et de la rue des Sources	108 391,11 €
Conseil de Fabrique de Burnhaupt-le-Bas	Don	Rénovation intérieure de l'église Sts Pierre et Paul	66 000,00 €
	A A AMERICAN TO THE PARTY OF TH	TOTAL	327 630,09 €





#### Subventions et dons déjà perçus ou notifiés (accord de principe) pour 2019-2020

Organisme	Dispositif d'aide ou nom du programme	Objet	Montant
Union Européenne	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)	Etude sur la réhabilitation de la maison alsacienne communale sise rue de la Mairie	1 680,00 €
État	Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte	Mise en place d'un jardin pédagogique dans la cour de l'école	500,00€
Région	Soutien à la mise en place de plaques de rue bilingues	Achat de 10 plaques de rue bilingues français-alsacien	1 968,40 €
État	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	Chaudière école élémentaire	5 400,00 €
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	Aide à la démarche Zéro Pesticide	Acquisition d'une désherbeuse à eau chaude	22 450,00 €
État	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	Construction d'un club house	102 000,00 €
Ligue de football	Fonds d'aide au football amateur	Construction d'un club house	44 000,00 €
Région	Soutien aux investissements des communes rurales	Construction d'un club house	100 000,00 €
Conseil Départemental du Haut-Rhin	Fonds de Solidarité Territoriale	Construction du Club House	20 000,00 €
Union Européenne	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)	Mise au gabarit d'une route forestière et création d'une place à dépôt	17 473,58 €
Fondation du Patrimoine*	Sauvegarde du Patrimoine	Rénovation intérieure de l'église Sts Pierre et Paul	110 000,00 €
ECRIN	Don	Rénovation intérieure de l'église Sts Pierre et Paul	30 000,00 €
		TOTAL	455 471.98 €

<sup>\*</sup> Explication : le montant versé par la Fondation du Patrimoine est composé des dons des particuliers (déduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable), des dons des entreprises (déduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires H.T.), de plusieurs versements de l'association ECRIN (Église Chapelle Rénovons l'Intérieur) et d'un abondement de 20 000€ de la Fondation du Patrimoine.

Subventions obtenus grâce à:



















# Réalisations 2018 / 2019.



Visite du chantier des appartements communaux par le conseil municipal



Réfection du mur du cimetière (2° tranche, mur est)



Eclairages publics à LED (suite des travaux): plus de 80 % de l'éclairage public est déjà en LED !





# Plantations rue de Balschwiller

Voilà deux hivers que les services techniques de la municipalité mettent à contribution leur savoir-faire pour modifier les plantations que vous trouvez dans les parterres de la rue de Balschwiller.

A présent, finies les herbes hautes qui bouchent la visibilité, vous trouverez sur place des plantes vivaces tapissantes (Bergénies, géraniums vivaces, corbeilles d'argent, hémérocalles, millepertuis) qui nous permettront, à terme, d'avoir un bel écrin fleuri au pied des arbustes dans ces divers massifs.

La prochaine étape prévue concernera les abords de la place des Malgré-Nous et de la Chapelle Saint-Wendelin.





# Un chantier de grande ampleur!

Notre église, patrimoine communal, reconstruite après la 1<sup>ère</sup> guerre, nécessite d'importants travaux de rénovation.

Fermée depuis le début de l'année, l'église Saints-Pierre-et-Paul a déjà subi quelques opérations par les services municipaux: le démontage des bancs et des plateformes en bois, la dépose et l'évacuation des anciens tubes de chauffage électrique, un grand rangement et plusieurs diagnostics complémentaires. Tout ceci afin de définir avec précision les travaux à prévoir dans chaque lot lors de la consultation à venir.







Les pièces administratives de ce chantier sont donc prêtes et les consultations des entreprises se tiendront au courant de l'été. Après une ouverture des plis et une analyse des offres des soumissionnaires au mois de septembre, les travaux programmés pourront enfin commencer.

L'architecte Jérôme VETTER, appuyé par son équipe et le bureau d'études SERAT pour la partie électricité et chauffage, a laissé ouvertes plusieurs options qui pourront être retenues par la commune si souhaitées et si le budget le permet. Le montant estimé des travaux hors maîtrise d'œuvre s'élève à 571 410 € HT (hors options) ou 643 710 € HT (avec différentes options restant à valider). Le conseil de fabrique, et l'association ECRIN qui participent au financement et à la dynamique du projet sont associés à chaque nouvelle étape.

La municipalité et la paroisse espèrent la réouverture de l'église au deuxième semestre 2020.



# Contruction du club-house de football.



L'ouverture du nouveau Club House est imminente. C'est un magnifique outil, conforme aux normes actuelles, dont pourra bientôt profiter l'Association Sportive de Burnhaupt-le-Bas. L'ancienne salle des fêtes, devenue vétuste, pourra alors être démolie.

Sous la maîtrise d'œuvre du Cabinet d'architectes LEGROS & COIFFIER de Burnhaupt-le-Bas, en lien avec notre commission de suivi des travaux, les travaux évoluent de semaine en semaine.



Coulage des fondations



Travaux de maçonnerie



Montage des pignons





# Burnhaupt-le-Bas: la population en chiffres.

#### A savoir.

Le ban communal de Burnhaupt-le-Bas s'étire sur une surface de 11,77 km², soit plus de la moitié de celui de Mulhouse.

L'ouverture de la statistique publique, mise en œuvre ces dernières années, offre la possibilité d'accéder à de très nombreuses informations de caractérisation des populations. L'aperçu qui en est donné ici permet de découvrir la population burnhauptoise et, surtout, d'apprécier les fortes évolutions qui se sont opérées en quelques décennies seulement. Evolutions porteuses de nombreux défis à relever par les collectivités locales notamment. Portrait.

En 1990, la commune de Burnhaupt-le-Bas comptait 1 018 habitants, soit autant qu'en 1806. Deux siècles durant, la population a oscillé entre 724 et 1 158 âmes. C'est dire combien le saut démographique a été important, puisqu'en trois décennies seulement, le nombre de burnhauptois a presque doublé, avec 1 853 habitants en 2016.





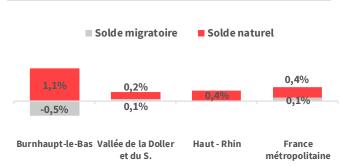
La densité de population, longtemps inférieure à la moyenne nationale (86 hab/km² en 1990, contre 110 habitants au km² en France), a subitement doublé. En 2016, elle s'élève à 157 habitants au km² contre 117 en France métropolitaine.

#### Une forte croissance migratoire...

Les années 90 et 2000 ont été marquées par une très forte périurbanisation, marquée par la volonté du plus grand nombre d'accéder à la propriété. Le contexte était alors marqué par une forte inflation de l'immobilier, la raréfaction du foncier, mais une chute des taux d'intérêt. A ce « jeu », notre commune, plutôt méconnue jusque-là, s'est soudain révélée par une offre foncière abondante (lotissements, logements collectifs, etc.), mais également par sa remarquable accessibilité.

L'évolution de la population a donc avant tout été migratoire. Cette migration, essentiellement composée de jeunes couples, a en outre favorisé le développement de la commune par une forte stimulation sur le solde naturel de population (différence entre les naissances et les décès).

Variation annuelle moyenne de la population entre 2010 et 2015

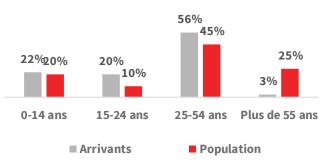


Source INSEE RGP 2010-2015

Ce développement singulier, marqué par sa jeunesse historique et son ampleur, est porteur de caractéristiques qui lui sont propres qui bouleversent la sociologie communale.

Bien que la mue de Burnhaupt ait été largement conduite dans les années 1990 à 2010, la population n'en reste pas moins dynamique et volatile. Ainsi, en 2015 encore, un Burnhauptois sur 13 ne résidait pas dans la commune l'année précédente.

Âge des arrivants par rapport au reste de la population



Source INSEE RGP 2015

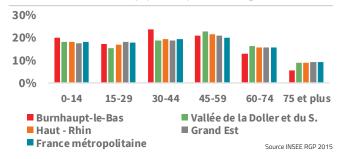


#### Généralités

La population de Burnhaupt-le-Bas est plus jeune que la moyenne. Ce phénomène s'explique par l'arrivée massive de familles plus jeunes depuis 30 ans.

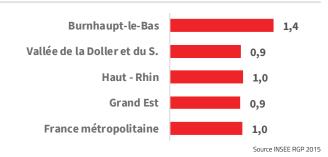
En 2015, la commune comptait très légèrement plus d'hommes que de femmes, conformément aux deux « grandes lois démographiques », qui s'appliquent en France et selon lesquelles les femmes vivent plus longtemps, mais à la naissance, il naît 105 garçons pour 100 filles. L'éloignement d'épisodes de guerres meurtriers rétablit un équilibre de population très légèrement masculin.





En 2015, les 0-14 ans représentaient 20% de la population, contre 18% pour la France métropolitaine

Indice de jeunesse







#### Logement

Le parc de logement de Burnhaupt-le-Bas a considérablement augmenté, passant de 220 en 1968 à 794 en 2015. Cette offre de logement est très clairement tournée vers les familles, puisque 58% des logements comptaient 5 pièces ou plus, contre 35% en France métropolitaine.

La vacance de logement est très faible, s'affichant à 6% dans la commune, contre 8 % en France.

Enfin, trois logements sur quatre sont occupés par leur propriétaire.

Évolution du nombre de logements de 1968 à 2015



Taux de construction annuel moyen pour 1000 logements (2015-2017)

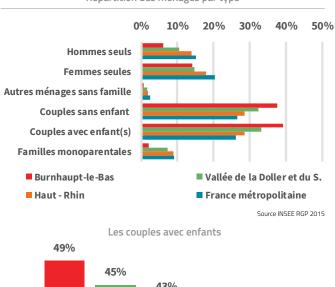


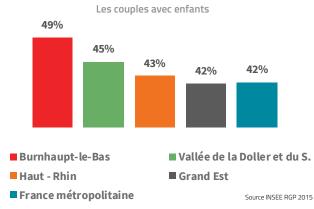


#### Structure familiale

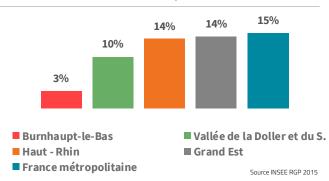
Du fait de la migration récente qu'a connu la commune, les résidents burnhauptois sont plutôt de jeunes couples, avec ou sans enfants. Leur nombre fait évoluer la structure de la population communale. Cette surreprésentation a pour corollaire une sous-représentation de personnes vivant seules ou de familles monoparentales. Cela peut néanmoins s'expliquer par la conjonction de deux caractéristiques: la structure des logements, moins favorable (car coûteuses) aux personnes seules; la divortialité, qui occasionne souvent un déménagement.







#### Les familles monoparentales



#### POPULATION EN CHIFFRES



#### Enfance et jeunesse

Toutes classes d'âge confondues, la commune de Burnhaupt-le-Bas compte un nombre très important d'enfants mineurs, bien au-delà de la moyenne nationale.

Cela pose avec force la problématique des équipements dédiés (écoles, périscolaire, animation), mais aussi, ensuite, de leur pérennisation.

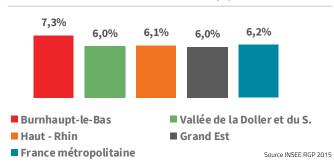
En effet, le développement démographique de la commune génère des besoins d'accueil qui peuvent s'avérer, par nature, éphémères.

La scolarité des enfants est assurée dans la commune jusqu'au terme de l'enseignement primaire. La proximité du collège de Burnhaupt-le-Haut offre ensuite une solution de proximité

La situation se complexifie quelque peu à l'entrée aux lycées qui, bien qu'à distances le plus souvent respectables, n'en demeure pas moins contraignant à l'accès.

En matière de garde d'enfants et d'offre périscolaire, sans surprise, c'est à Burnhaupt-le-Bas que la demande est la plus pressante dans la Vallée de la Doller.

Part des 6-10 ans au sein de la population



#### Les seniors

Les constats formulés jusqu'à présent pourraient occulter la situation des séniors et des problématiques du grand âge. Car si la population de Burnhaupt-le-Bas est plutôt jeune, il n'en demeure pas moins que le nombre des personnes âgées de 60 ans ou plus ne cesse de croitre, lui aussi.

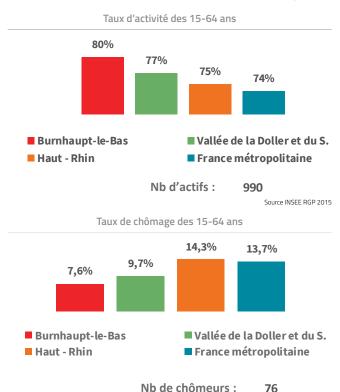
Dans notre commune, les personnes âgées sont très majoritairement propriétaires de leur logement (86%). Ils vivent de manière un peu plus isolée qu'ailleurs, mais peuvent a priori s'appuyer sur des solidarités familiales ou de proximité encore importantes.

#### L'activité - l'emploi

Plusieurs caractéristiques énoncées jusque-là décrivent une population plutôt jeune et active.

Le taux d'activité des 15-64 ans est très supérieur à la moyenne nationale. Par ailleurs, le taux de chômage, dans cette même catégorie d'âge, est encore très faible au regard des taux régionaux ou nationaux.

Une très large majorité des actifs sont salariés, en CDI ou dans la fonction publique. En outre, ils travaillent le plus souvent dans une autre commune, voire dans un autre département (en Suisse ou dans le Territoire de Belfort ou dans le Doubs).



#### Développement économique et services

Le fort développement démographique de la commune n'a encore pu être que faiblement accompagné sur le champ des services. Tel est notamment le cas en matière d'accès aux soins où les taux d'équipement de professionnels de santé est en-deçà des moyennes nationales.

Source INSEE RGP 2015

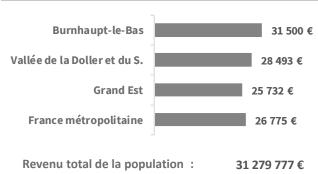
Dans le même ordre d'idées, les services de proximité sont encore peu nombreux.

Le développement économique s'est concentré sur la zone artisanale de la commune, qui est venue enrichir sensiblement l'activité économique dans la commune. Ainsi, en 2018, notre commune connaissait un taux de création de 15,1% (contre 13,2 en France) alors que dans le même temps, le taux de fermeture était de 9,9% (contre 10,7 % en France).

#### Les revenus

La structure démographique et sociologique de Burnhaupt génère une population aux revenus globalement plus élevés. Ainsi, en 2016, 57% des foyers fiscaux étaient imposés contre 44% en France. Le revenu moyen de ces foyers fiscaux était de 31 500 €, contre 26 775 € en France.

Revenu moyen des foyers fiscaux en 2016



Source Dir. Générale des Finances Publiques - 2016

La part des foyers fiscaux imposés en 2016



Nb de foyers fiscaux imposés:

OSÉS : 565

Source Dir. Générale des Finances Publiques - 2016

#### Conclusion

Notre commune révèle un très fort dynamisme qui, en 30 ans, a permis d'accueillir plus de 800 nouveaux résidents. Notre Mairie s'attache à accompagner cette mutation par l'adaptation des infrastructures. A n'en pas douter, un fort potentiel de développement est à explorer dans les services.



# La vie au village.

#### Du 17 au 23 juin 2018

# Semaine Sans Ecran

L'association Grandir A Burnhaupt (GAB) a reconduit une semaine sans écran. L'objectif reste inchangé: relever le défi de nous détourner de nos écrans une semaine durant. Pour y parvenir, l'association a mobilisé les forces vives de notre commune pour proposer une quarantaine d'activités créatrices, sportives et de détente: Chasse au trésor, découverte de la ruche, foot, Hip Hop, Zumba, lecture, jeux de société, ateliers créatifs, et tant d'autres moments de découverte et d'évasion...

Sur l'ensemble de la programmation, ce sont 177 enfants qui ont été accueillis.

Un grand merci encore aux organisateurs et aux animateurs.



#### 22 juin 2018

# Fête de la Musique



La Fête de la Musique, venue ponctuer la semaine sans écran, est organisée par l'association Grandir A Burnhaupt (GAB) au profit des écoles de Burnhaupt. Pour ce millésime 2018, les animations musicales ont été assurées par les enfants de l'Ecole Lune et Fontaine, l'école de Majorettes et par le Groupe DIES'L, tandis que les bénévoles (Enseignants, parents d'élèves, bénévoles de GAB et de l'ASBB) s'affairaient au service des tartes flambées, frites, sandwichs, crêpes et autres boissons fraîches.

Une météo estivale a facilité la mobilisation des burnhauptois, venus en grand nombre.

#### LA VIE AU VILLAGE



## Les ateliers d'été 2018

La quatrième édition des Ateliers d'Eté a permis à 106 enfants de profiter de 39 animations durant les deux mois d'été.

Un nouveau succès pour les associations locales et les bénévoles avec 384 inscriptions, soit une moyenne entre 3 et 4 séances par participant. Les animations ont démarré dès le 6 Juillet par une découverte des Majorettes pour se terminer le 30 Août par un cours de couture. A noter que 73 % des inscrits étaient des jeunes du village.

Depuis le début de l'été, une quarantaine d'animateurs s'étaient mobilisés pour faire passer un été agréable aux jeunes de 5 à 16 ans avec des activités sportives comme plusieurs séances de football et de handball, trois séances de Hip-hop et de la Zumba ainsi que deux sorties en VTT et une marche de nuit.

Au niveau des activités manuelles, la poterie d'art a connu un grand succès tout comme les bricolages créatifs, les ateliers cuisine, deux séances d'origami,





du scrapbooking auxquels se sont succédés des initiations à la pêche, des découvertes des majorettes ou des sapeurs pompiers ou encore des ruches.

Les jeux étaient nombreux avec des activités en extérieur, un loto, une brillante initiation au «rubik's kube », des jeux de société et des jeux surdimensionnés.

En cette année commémorative de la fin de la première guerre mondiale, une visite du très beau Musée Serret de Saint-Amarin a été organisée avec succès. La traditionnelle visite de l'Ecomusée d'Alsace trouve toujours son public.

Enfin, l'initiation à l'astronomie grâce à l'animation experte et aux connaissances encyclopédiques de Paul Krafft sur les planètes, galaxies, étoiles et autres constellations a enchanté enfants et parents.

Grâce aux bénévoles et aux associations qui proposent des animations de qualité et qui s'impliquent pour le « bien vivre ensemble» dans notre commune, nul doute que les Ateliers d'Eté ont encore un bel avenir.



# **7 juillet 2018**Journée citoyenne



La municipalité avait invité ses concitoyens à participer à la journée citoyenne qui a lieu chaque année début juillet. Cette journée a permis à certains de faire connaissance avec les habitants du village, de participer à la préservation du patrimoine local et à l'entretien des biens communaux. Chacun a pu apporter ses compétences et sa bonne volonté.

Après la matinée de travail, un repas a été offert aux bénévoles et a permis de poursuivre les échanges en toute convivialité.

# Marche gourmande des bunkers



Le public a répondu nombreux à l'appel de l'ASBB qui organisait sa 4º marche gourmande des bunkers le dimanche 8 juillet 2018. C'est sous un beau soleil et dans une ambiance sympathique que les marcheurs ont pu profiter de ce parcours historique de 8,6 km en dégustant un bon repas et en se désaltérant aux 5 étapes prévues à cet effet. Parmi les participants ; des familles, des groupes d'amis, des associations de villages voisins on dénombrait aussi un groupe d'une douzaine de japonais avec leur guide qui ont trouvé là une façon originale et insolite de découvrir l'alsace, c'est dire que la notoriété de la marche a largement dépassée nos frontières!







La municipalité a toujours à cœur de rendre le cadre de vie de ses habitants agréable, tout en s'astreignant à être éco-responsable et économe. Les élus ont eu l'idée de faire appel aux habitants qui avaient encore au fond de leurs caves, garages ou granges des vieilles bicyclettes hors d'usage. L'opération a eu du succès car une dizaine de deux

roues a été récupérée. La journée citoyenne du samedi 7 juillet ayant rassemblé presque une centaine de personnes, un atelier spécifique «décoration de vélos» a pu être organisé. Après nettoyage et brossage, la peinture a été appliquée et les peintres amateurs, dont une enfant et trois adolescents, étaient plutôt fiers du résultat.

L'étape suivante a été de trouver un lieu où les mettre en valeur. Un carrefour ? Un rond-point ? Et pourquoi pas une mise en hauteur ? C'est finalement sur les murs de la Bibliothèque La Bulle que les bicyclettes ont été fixées pour l'été. Un clin d'œil également au Tour de France, même s'il n'est pas passé dans la région en 2018.

# 29 juillet 2018 Waldfest 2018

Désormais devenue incontournable, la 15° édition du Waldfest, organisée par l'Amicale des sapeurs-pompiers s'est déroulée au bord de la Doller avec une très belle météo.





Nouveauté en 2018: une chasse aux trésors pour les jeunes randonneurs avait été organisée afin de rendre le parcours plus attractif et plus ludique.

Traditionnellement, les tartes flambées, les coquelets fermiers-frites et le buffet de desserts ont, à nouveau, ravi les papilles des participants.



#### 21 octobre 2018

# Deux chorales réunies pour le concert d'automne

Sous l'égide d'ECRIN, l'église Saints-Pierre-et-Paul a accueilli les chorales paroissiales de Gildwiller et de Burnhaupt-le-Bas pour un concert d'automne.

Les deux chœurs ont interprété tour à tour, puis réunis dans un ensemble harmonieux de quarante choristes, des

chants issus d'un répertoire varié. Au programme figuraient des airs populaires, des chants de Michel Fugain, Souchon/Voulzy, Maxime Le Forestier ou Yves Duteil, mais aussi un Ave Maria, une ballade irlandaise, du Verdi, un chant zoulou et un Emmenez-moi en vibrant hommage à Charles Aznavour.

Nathalie LERCH et Laurent SCHNOEBELEN ont dirigé leurs ensembles respectifs accompagnés par Benoît RUTHMANN et Alain SCHNOEBELEN.



#### 28 octobre 2018

# Un nouveau type de salon à Burnhaupt-le-Bas: le «Salbst g'màcht » (fait soi-même)

Les produits « salbst g'màcht », c'est-àdire «fait soi-même», ont le vent en poupe. A l'heure où les consommateurs souhaitent maîtriser ce qu'ils mangent, mais aussi maîtriser leur budget, limiter les déchets et emballages, ces produits fait maison sont très intéressants.

Les recettes et modes d'emploi se trouvent facilement sur internet ou diverses revues, mais quoi de mieux que d'échanger avec des pratiquants expérimentés pour repartir avec des idées, des recettes, des trucs et astuces.

La municipalité de Burnhaupt-le-Bas a proposé son premier salon «Salbst g'màcht » le dimanche 28 octobre 2018.

Les exposants étaient des particuliers, adeptes du «fait maison», qui avaient à cœur de partager leur savoir-faire dans les domaines de l'alimentaire, du bienêtre et du ménager.

Quelques exemples des produits présentés: savons, dentifrice, lessive, éponges, lactofermentation, conserves, yaourts, bière, fruits et légumes déshydratés...

Le public était venu en nombre à la première exposition de ce type et les échanges ont été très intéressants.













#### 31 octobre 2018

## Halloween

L'Association GAB organisait la troisième édition de sa nuit d'Halloween. Après la traditionnelle déambulation dans les rues du village, et au terme d'une quête qui apporta visiblement bien plus de bonbons que de sorts, petits et grands se sont ensuite retrouvés à la Maison des Associations.

Dans la salle, remarquablement décorée par les parents d'élèves, les convives ont pu déguster le Menu de l'Horreur. La soupe de limace a rencontré un franc succès, de même que les doigts de sorcière et les gâteaux ensorcelés ont fait fureur. Le tout, arrosé de sang de vampire et autres breuvages magiques.

Une belle manifestation qui a réuni une centaine de parents et enfants. Les bénéfices de la soirée seront reversés à l'école Lune et Fontaine.



# 32 < BURNHAUPT-LE-BAS

#### 9 novembre 2018

# Fête des Lanternes

Dans de nombreux pays d'Europe Centrale, c'est le 11 novembre que l'on commémore la Saint-Martin. Selon la tradition allemande, cette célébration prend la forme d'une retraite aux flambeaux, accompagnée de chants de la Saint-Martin.

C'est l'école Lune et Fontaine qui est à l'initiative de cette soirée, en lien avec les parents d'élèves et l'association Grandir à Burnhaupt, porteuse de la manifestation. Pour l'occasion, chaque élève a confectionné son lumignon.

Partie de l'école, l'impressionnante et flamboyante procession a emprunté le Gassala, pour mener les enfants et leurs parents jusqu'à la Salle des fêtes. Sous la direction des enseignants de l'école, les enfants y ont entonné les traditionnels chants, avant d'entamer le chemin du retour.

Dans la cour d'école, les 300 personnes ont ensuite pu déguster une soupe de potimarrons, confectionnée par le Cabanon et servie par les parents d'élèves. Une soupe qui a remporté un énorme succès auprès des enfants. Et oui, les parents, les enfants ont aimé la soupe!

#### LA VIE AU VILLAGE

#### 15 novembre 2018

Remise des prix des Maisons fleuries 2018 et du jeu Opération œil de lynx

Le Maire Alain GRIENEISEN, et son équipe, ont accueilli les lauréats de deux concours. En effet, à la remise des prix du traditionnel concours des maisons fleuries s'est ajouté, pour la deuxième année, le jeu d'observation «Opération Œil de lynx» qui se trouvait dans le bulletin municipal annuel. Il s'agissait de retrouver douze objets ou bâtiments, sur le ban communal, à partir de détails pris en photo.

La municipalité a été ravie de voir que des enfants et des familles complètes se sont pris au jeu.

Parmi les gagnants, un tirage au sort a été effectué pour désigner les finalistes.

Voir le palmarès des Maison fleuries en page 47.

Il s'agit de: Elise SOTHER - Alix RICHERT - Famille SCHERRER.

La commission «informations» menée par l'adjointe Sandrine VON DER OHE, a promis de continuer à présenter des jeux dans le bulletin annuel.

Les mains vertes qui ont fleuri, tout au long de la dernière belle saison, leurs balcons, fenêtres, terrasses et jardins ont été mises à l'honneur. Dans son discours, le Maire les a félicitées pour leur contribution à l'embellissement de notre village. La beauté, la qualité, la quantité et l'originalité de leurs productions florales étaient les critères d'évaluation du jury. Il a relevé que les fleuristes avaient

superbement œuvré malgré l'été caniculaire que nous avons eu. Alain GRIENEISEN a aussi remercié les Services Techniques pour le fleurissement des bâtiments et des espaces verts communaux, et l'entretien sans aucun pesticide qui nous vaut le label « Commune nature – 3 libellules. Le jury de la commission « cadre de vie », animée par l'adjoint Laurent FINCK, a également été remercié.

Après les félicitations, les remises des prix et bons d'achats et les encouragements à persévérer dans les prochaines années, le pot de l'amitié a réuni tous les lauréats, avec notamment la dégustation de beaujolais nouveau.







#### 9 décembre 2018

# Repas de Noël des aînés

Le conseil municipal de Burnhaupt-le-Bas a convié les aînés du village le dimanche 9 décembre, à la Maison des Associations pour la traditionnelle fête de Noël. Après avoir salué et remercié tous ceux qui ont répondu à l'invitation de la commune, le Maire Alain GRIENEISEN a fait un rapide compte rendu des projets en cours. Après avoir rappelé les cinq villageois disparus en 2018, il a proposé à l'assemblée d'observer une minute de silence en leur hommage.



Il a ensuite félicité les doyens de la fête et les couples qui ont fêté leurs noces d'or ou de diamant dans l'année.

L'équipe municipale a assuré le service du repas, concocté par le traiteur EDEL de Cernay, ainsi que la préparation et la décoration de la salle, et même la vaisselle.





La chorale

L'après-midi s'est déroulée dans une ambiance festive et chaleureuse, alors qu'à l'extérieur la pluie n'arrêtait pas de tomber. Une bonne occasion pour tous de se retrouver et d'échanger. Quelques jeux ont agrémenté l'après-midi et les plus chanceux sont repartis avec quelques petits cadeaux.

André GENSBITTEL a assuré l'animation musicale. La journée s'est terminée par quelques chants de Noël interprétés par tous les volontaires de la chorale improvisée pour l'occasion!



Le Maire Alain GRIENEISEN avec les doyens de la fête



Les couples ayant fêté leurs noces d'or en 2018

#### Décembre 2018 Janvier 2019

# Une patinoire éphémère à Burnhaupt le Bas

A l'initiative de l'association des commerçants de Burnhaupt (AC2B), une patinoire éphémère d'une superficie de 20 m sur 9 m a été installée sur la place de la salle des fêtes du 3 décembre 2018 au 6 janvier 2019. Petits et des grands ont pu investir le lieu lors des soirées, weekends et vacances pendant la période des fêtes. Le public a pu profiter des animations mises en place comme la présence de St Nicolas, le tournoi de hockey avec les Scorpions de Mulhouse et la visite du champion de patinage Brian Joubert qui s'est prêté à une séance d'autographes et de selfies pour le plus grand bonheur de ses fans venus spécialement pour le rencontrer.



En dehors du grand public, près de 1200 scolaires de la vallée de la Doller et des environs ont profité de l'occasion pour faire leurs premiers pas sur la glace ainsi que des comités d'entreprise qui avaient réservé leurs soirées de fin d'année. Malgré une météo très capricieuse (beaucoup de pluie), les organisateurs sont satisfaits de cette première et promettent le retour d'une patinoire l'hiver prochain sur une surface plus grande cette fois-ci!

#### 16 Décembre 2018

## Concert de Noël



Pour son concert de Noël 2018, l'association ECRIN a accueilli l'ensemble vocal ARCADIA à l'Eglise Saints-Pierre-et-Paul.

L'Ensemble Vocal ARCADIA de Cernay, fondé en 1853, est un chœur à 4 voix mixtes regroupant plus de trente choristes amateurs. Sous la direction de Sandra KLEE depuis 1990, chef de chœur au tempérament dynamique, créatif et d'une grande sensibilité, ARCADIA se distingue par sa générosité et son envie de partager le plaisir de la musique et du chant. La qualité des prestations, l'émotion et le dynamisme sont les

expressions qui les caractérisent le mieux. Des chants, de Russie à la Hongrie, en passant par les Amériques, puis des airs traditionnels et populaires de Noël, ont fait voyager le public dans le monde entier.

Ce concert de Noël était le dernier avant les travaux de rénovation de l'église Saints-Pierre-et-Paul.

ECRIN remercie tous les bénévoles de l'association et les nombreuses personnes qui assistent fidèlement aux concerts et participent aux autres manifestions organisées depuis 2006.

#### 1er janvier 2019

# Une belle marche de l'An Neuf

Pour bien commencer l'année 2019, les Burnhauptois ont à nouveau été invités par les élus à participer à la Marche de l'An Neuf, en ce 1er janvier 2019.

Après les festivités et la grasse matinée, le rendez-vous avait été donné à 14 h 30 sur la Place de l'Eglise. Une soixantaine de personnes, après les vœux de circonstance, se sont mises en marche, menées par le Maire Alain GRIENEISEN, vers la forêt du Buchwald pour un circuit d'environ 8 km. Aux trois-quarts du parcours,



une pause a été organisée et une boisson chaude a été offerte. Ce bol d'air a été un beau moment de convivialité, et malgré les joues rosies par le froid, les marcheurs ont regagné leurs foyers en pleine forme pour attaquer la nouvelle année.







De gauche à droite: Laurent LERCH, Président de la Communauté de Communes, Alain GRIENEISEN, Patrice JUNCKER, Gaston WAGNER, Karine STEIBLE et le député Raphaël SCHELLENBERGER.

19 janvier 2019

# Cérémonie des vœux

Près de 200 personnes étaient présentes à la traditionnelle cérémonie des vœux, les officiels et les forces vives du village. Dans son discours, le Maire Alain GRIENEISEN est revenu sur le dramatique épisode pluvieux qui a encore frappé notre commune en 2018, puis il a évoqué les travaux déjà réalisés suite à l'événement. Il a ensuite parlé des différentes réalisations de l'année écoulée, ainsi que de toutes les animations

proposées par la municipalité. Les deux grands projets de 2019 ont été présentés.

Avant le vin d'honneur, trois villageois ont été mis à l'honneur:

- Karine STEIBLE, qui a été présidente de l'ASCBB pendant quatre ans.
- Patrice JUNCKER pour sa forte implication dans l'association de pêche qu'il a présidé durant plus de dix ans.

 Gaston WAGNER qui, à plus de 65 ans, continue à se dépasser dans le cyclisme.
 Il a réalisé l'été dernier «L'Audacieuse », un parcours de 90 km et 2500 mètres de dénivelé en 3h43 mn 52 s dans les Hautes Vosges. Il a terminé 73<sup>e</sup> au scratch sur plus de 480 concurrents, et 1<sup>er</sup> dans sa catégorie des plus de 65 ans.

#### 3 février 2019

# Dernier repas de la Sainte Agathe avant travaux

Dimanche 3 février, l'association ECRIN réunissait ses membres, sympathisants et amis pour la 13º édition de son repas de la Sainte Agathe au profit de la rénovation de l'église paroissiale Saints-Pierre-et-Paul. Dans son mot de bienvenue, le président Laurent FINCK a chaleureusement remercié les bénévoles, les donateurs et toutes les personnes qui soutiennent l'association ainsi que la municipalité et le conseil de fabrique.

Les travaux tant attendus ont démarré et l'église rénovée devrait pouvoir être inaugurée au deuxième semestre 2020.Les manifestations culturelles et autres concerts sont maintenus et transférés à la chapelle Saint-Wendelin.

Comme les années précédentes et dans une ambiance très conviviale, la salle de la Maison des Associations était bien remplie pour déguster l'excellent repas préparé par la boucherie Edel de Cernay.

La tombola toujours richement dotée a également suscité un engouement à la hauteur des attentes et de la qualité des lots proposés. Un grand merci aux artistes et aux donateurs.

Les gagnants de la tombola 2019



### 4 mars 2019

### Sécurité routière: « Action Séniors »



Dans le cadre d'une action de sécurité routière, la municipalité a proposé, en partenariat avec «Sport M'AutoEcole», une «action séniors» dite: Réactualisation des connaissances pour les personnes de plus de 60 ans.

La matinée s'est déroulée dans les locaux de l'auto-école à Burnhaupt-le-Haut.

Les participants, peu nombreux et cela est dommage, ont pu réactualiser les informations et les nouvelles réglementations, développer leurs connaissances sur les ronds-points et carrefours à sens giratoire.

Après cette première partie théorique, la seconde partie était pratique: chaque aîné a pu s'initié à la conduite d'un véhicule à boîte automatique.

Tous les participants ont été enchantés par cette action de sécurité routière financée par la municipalité.

### 16 et 17 mars 2019

### Exposition de collectionneurs

L'exposition biennale de collectionneurs, organisée par la Municipalité, a rassemblé des collectionneurs passionnés, de tout genre, de tout type, de tout âge, venus des quatre coins du secteur.

Ils ont présenté au public venu très nombreux des objets rares, chinés sans relâche, retrouvés au fond d'un garage ou dans un grenier, en l'état ou restaurés. Certains collectionneurs fabriquent eux-mêmes les objets de leur passion et les ont mis en scène ou en mouvement. Tous les exposants ont su parler de leurs collections sans modération, évoquant la petite histoire de tel ou tel objet.

A l'intérieur étaient présentés: burettes, couteaux de poche, cadenas, briquets, Publicité Potasse, monnaies et médailles MDPA, philatélie, cartes postales, lithographies, LEGO, moulins à café, appareils photos anciens dont polaroïds, maquettes agricoles, horloges insolites et humoristiques. A l'extérieur, les visiteurs ont admiré des véhicules, camions et tracteurs. Il y en avait pour tous les goûts et de tous les genres: agricoles, de collection, anciens, de rallye, de prestige... De nombreux visiteurs ont pu bénéficier de baptêmes en Limousine ou en Alpines RENAULT grâce à la générosité de leurs propriétaires, que nous remercions encore.

Les visiteurs ont également pu profiter d'un salon de thé tenu par l'association CARITAS.









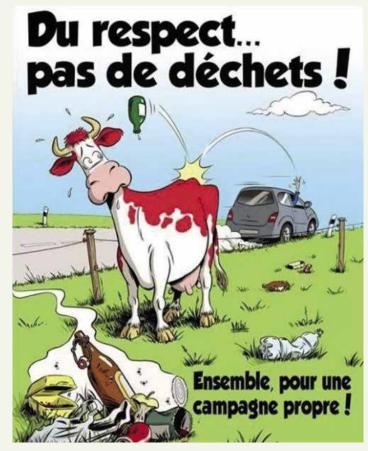


### 6 avril 2018

### Burnhaupt propre

Comme toujours dans le cadre de l'action HAUT-RHIN PROPRE, la municipalité a invité les burnhauptois à donner quelques heures de leur temps pour une action citoyenne. Ceux qui ont répondu présents à l'appel se sont mis à arpenter, par petites équipes, le ban communal pour y ramasser les trop nombreux déchets traînant ci et là, au bord des routes, dans les fossés...





Un grand merci aux participants, ainsi qu'aux enfants de l'école Lune et Fontaine et l'équipe enseignante qui avaient œuvré la veille.

### 7 avril 2019

### Le printemps des Tinoniers

L'ensemble vocal des Tinoniers de Thann s'est produit pour un concert de printemps organisé par l'association ECRIN, le dimanche 7 Avril à la chapelle Saint Wendelin.

Ce chœur d'Hommes connu dans la région pour sa passion du chant choral a

proposé un programme éclectique et varié au profit de la rénovation de l'église paroissiale Saints Pierre et Paul.

Leur prestation « entre terre, mer et ciel » en mode spirituel nous a fait voyager autour du monde en faisant la part belle aux chants de marins. Des chants

traditionnels, quelques chansons connues, des chœurs venant de Suisse, du pays basque, orthodoxes et bretons ont transporté le public vers d'autres rivages. La belle acoustique de la chapelle Saint Wendelin, a également contribué à la qualité de ce concert.



### LA VIE AU VILLAGE

vous êtes intéressés pour participer à ce type d'action?

Bénévoles bienvenus:



### Décorations à thème

La commission cadre de vie, environnement et citoyenneté s'efforce depuis quelques années déjà à embellir notre village.

A l'approche de Noël, de Pâques, on peut apercevoir des sapins aux formes originales ou plus conventionnelles, de belles illuminations, des lapins aux frimousses agréables, des œufs garnis, des fleurs et des arbres aux couleurs du printemps.

L'équipe, composée d'élus, d'anciens élus mais aussi de bénévoles, s'applique à utiliser principalement des matériaux de récupération.

L'atelier déco débute généralement quelques semaines avant les fêtes, en toute discrétion, dans les ateliers municipaux.

Une fois les décorations découpées, poncées, peintes et séchées, la mise en place est imminente...avec la collaboration des agents du service technique.

.............



### De l'Art en Mairie

Régulièrement, depuis la première exposition « Un Tour d'Arts », les artistes sont invités à faire profiter temporairement le public de leurs œuvres, installées à l'accueil de la Mairie. Merci aux artistes qui acceptent ces expositions temporaires.

Marqueterie de M. Jean-Paul SAUNER





Tableau « Home Déco » de Mme Claire DERVISHAJ



Marqueterie de M. Marcel KOENIG



Photographies de M. Paolo TONON





La chorale

### 8 mai 2019

### Commémoration de l'Armistice 1945

Après l'office religieux célébré à la Chapelle Saint-Wendelin, c'est sous une pluie ininterrompue que l'Assemblée s'est rendue sur la Place des Malgré-Nous. M. Alain GRIENEISEN, Maire de Burnhaupt-le-Bas, était accompagné de M. Claude KIRSCHER, 1er Adjoint au Maire de Burnhaupt-le-Haut, pour déposer la gerbe du souvenir. Les sapeurs-pompiers et les membres de l'UNC étaient également mobilisés et leur présence a participé au protocole. La Croix du Combattant a été remise à M. SCHMIDT Raymond. La chorale et la Musique de Burnhaupt-Guewenheim ont contribué à cet hommage.

Le vin d'honneur a été servi dans la Maison des Associations.



Dépôt de la gerbe au monument des Malgré-nous

Lors du vin d'honneur, de gauche à droite: Alain GRIENEISEN, Gérard GENSBITTEL (Médaille du Mérite UNC Bronze), Raymond SCHMIDT (Croix du Combattant - remise lors de la cérémonie officielle), Adrien BOHL, (médaille du DJEBEL en bronze), Claude KIRSCHER, 1er Adjoint au Maire de Burnhauptle-Haut, Henri JUNCKER, Président section UNC, Antoine EHRET, Président du Souvenir Français local.



Les sapeurs-pompiers et les musiciens



Remise de la médaille à M. Schmidt





#### 8 mai 2019

### Journée de pêche au Hagendorn

Comme chaque Jeudi de l'Ascension, l'Association de Pêcheurs de Burnhaupt-le-Bas, sous la houlette du nouveau président Athènes Gico, a organisé une journée de pêche à l'Etang du Hagendorn.

Les pêcheurs et les visiteurs ont pu déjeuner sur place, les excellentes carpes frites sont toujours très appréciées. Et cette année, le beau temps était de la partie!

### 1er juin 2019

# Inauguration de la Tour Eiffel

Depuis peu, une Tour Eiffel fabriquée à Burnhaupt-le-Bas par les établissements VOS ARTS DECO (rue de Mulhouse) a été installée devant la caserne du SDIS. Cet ouvrage, réplique du célèbre monument emblématique de notre capitale, a été offert à la commune par des burnhauptois installés depuis 1990, Pierrette et Bernard CACHEUX. Au cours des discours, Pierrette et Bernard ont expliqué ce geste « parce qu'on se sent bien et que nous avons été bien accueillis dans ce village».



Au premier plan, M. et Mme CACHEUX, au second plan, le Capitaine RICHERT, M. BLEYER de Vos Arts Déco et M. GRIENEISEN, Maire

Samedi 1er juin, son installation a été inaugurée en présence des donateurs, du fabricant, d'une délégation de sapeurs-pompiers, de membres de la municipalité et de quelques visiteurs. Le maire et le conseil municipal expriment leurs vifs remerciements pour cette belle leçon de générosité. A l'issue du discours et du couper de ruban, un verre de l'amitié a été offert.



## La vie à l'école.

### Les CM1/CM2 au Parlement Européen de Strasbourg

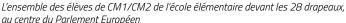
Mardi 8 janvier 2019, nous sommes allés en bus au Parlement Européen de Strasbourg. Une fois arrivés, nous avons pris une photo devant les 28 pays de l'Union Européenne, classés par ordre alphabétique (voir ci-dessous).

Ensuite, nous avons visité toutes les salles y compris l'hémicycle qui accueille 4 jours par mois les 751 députés des 28 pays.

Nous avons également vu un film projeté à 360° qui racontait l'histoire de la fondation de l'Union Européenne, du lendemain de la 2º guerre mondiale jusqu'en 2013 et l'intégration de la Croatie.

Nous espérons que ce texte vous aura donné envie d'aller au Parlement Européen de Strasbourg. On remercie la municipalité qui nous a financé le bus pour cette belle journée!!









Manuel nous a expliqué comment tenir la lance d'eau, nous avons tous pu essayer!

# LA VIE À L'ÉCOLE

### La visite de la caserne des pompiers de Burnhaupt le Bas, par les CM1/CM2

Mardi 30 avril 2019, nous sommes allés visiter la caserne des pompiers de Burnhaupt- le- Bas. Nous avons été accueillis par Manuel KIRSCHER (le papa de Tristan, sapeur-pompier volontaire) et Aline HOELL (la maman de Laura, infirmière-sapeur-pompier volontaire).

Nous avons appris à:

• faire un massage cardiaque



 mettre une victime en PLS (position latérale de sécurité)  maintenir la tête du blessé (surtout ne pas la bouger)



• vérifier si la personne respire



 allonger le blessé et prendre un tissu pour faire une pression sur la plaie



 utiliser le défibrillateur quand une personne ne respire plus !!!





### LA VIE À L'ÉCOLE



### Les activités de l'école en 2018-2019



Sortie patinoire installée à Burnhaupt-Le-Bas pour 9 classes



Petit déjeuner à l'école





Le marché de Noël de l'école



La rencontre danse organisée par l'AOS



Carnaval à l'école

# Commune Nature Zéro pesticide.



Depuis fin 2014, la commune de Burnhaupt-le-Bas est fortement impliquée dans la démarche «Commune Nature – Zéro pesticide» et dans la protection de l'environnement. De nouveau auditée par un organisme agréé le 9 novembre 2018, elle s'est vue décerner pour la deuxième fois la plus haute distinction de ce programme, à savoir les trois libellules. Mais l'arrêt total de l'utilisation des pesticides n'est pas de tout repos pour les agents communaux. Cela implique de repenser les pratiques d'entretien des espaces verts communaux, de se former continuellement pour réapprendre à connaître la nature, et d'utiliser de nouveaux outils adaptés aux nouvelles pratiques. C'est dans ce cadre que la municipalité a décidé d'acquérir une « désherbeuse à eau chaude » d'une valeur de 37 416 € HT, subventionnée à hauteur de 60 % (soit 22 450 €) par l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Cet outil très polyvalent, de la marque Oeliatec, possède une capacité en eau de 600 litres et a l'avantage de cumuler différentes fonctions: désherbeuse à eau chaude pour un ou deux postes, lavage haute pression, hydro curage et arrosage. Gageons que cette nouvelle machine saura améliorer la qualité du service rendu!





### Que dit la loi pour les particuliers?

Depuis début 2019, la loi Labbé interdit aux jardiniers amateurs d'utiliser des produits phytosanitaires de synthèse. Les produits de biocontrôle, les produits utilisables en agriculture biologique et les produits à faible risque, portant la mention « EAJ » Emploi Autorisé dans les Jardins, restent néanmoins autorisés.

Suite à cette évolution réglementaire, de nombreuses recettes « maison » circulent, aussi bien sur internet que par le bouche à oreille. Ces préparations, même préparées à partir d'ingrédients d'origine naturelle, peuvent être néfastes pour l'environnement.

Références et documentation: www.ecophyto-pro.fr

www.ecodds.com

www.jardiner-autrement.fr

Particuliers, agriculteurs, entrepreneurs, rejoignez-nous tous pour la protection de l'environnement et la préservation des ressources pour les générations futures!



### Maisons fleuries.

### Maisons, jardins, fenêtres et balcons fleuris

Le jury des maisons fleuries a arpenté les rues du village toute la matinée du samedi 4 août.

Installés sur une remorque tirée par le petit tracteur communal conduit avec expertise par le 1er adjoint, les membres de la commission « Cadre de vie et environnement » assistés de deux gagnants de l'an passé et d'un horticulteur retraité ont attribué leurs notes avec la plus grande application.

Le jury a noté deux catégories: les «maisons fleuries avec jardin» et les «fenêtres et balcons». Seules les propriétés visibles depuis la rue ont été notées. Les critères d'appréciation ont été les suivants: qualité du fleurissement, quantité, originalité de la décoration florale et propreté.

Le nombre de maisons fleuries est en baisse régulière car d'une part les passionnés qui consacrent du temps au fleurissement vieillissent et d'autre part les maisons récentes montrent de très iolies décorations minérales mais avec peu de fleurs.

La municipalité remercie chaleureusement tous les concitoyens qui font un effort de fleurissement et les invite à poursuivre leur contribution à la beauté de notre environnement.

Une mention spéciale aux «services techniques» pour le fleurissement des bâtiments et ouvrages communaux.

Ci-contre le palmarès des cinq premiers par catégorie avec les félicitations de la Municipalité.



M. et Mme CORTINOVIS Jean-Claude



M. et Mme KNIBIHLER Daniel



Mme SENDER Marie-Thérèse

### **PALMARÈS**

### Catégorie maisons fleuries avec jardin

- 1er M. et Mme CORTINOVIS Jean-Claude, 5 rue de la Croix
- 2° M. et Mme KNIBIHLER Daniel, 7A rue du Stade
- 3° Mme SENDER Marie-Thérèse, 12 rue de la Croix
- 4e Mme SPENLINHAUER Elisabeth, 25 rue de la Mairie
- 5° M. et Mme GREDER Gérard, 6 rue de la Mairie

### Catégorie fenêtres et balcons fleuris

- 1er M. et Mme WENDLING Jean-Marie, 9 rue de Cernay
- 2° M. et Mme SENDER Jean, 11 rue de la Croix
- 2° M. et Mme DIETRICH Maurice, 1 rue de Cernay
- 4º M. et Mme TSCHAEN René, 13 rue des Fleurs
- 5° M. et Mme RINGENBACH Roger, 14 rue des Vosges

Mme SPENLINHAUER Elisabeth



M. et Mme GREDER Gérard



### MAISONS FLEURIES





M. et Mme WENDLING Jean-Marie



M. et Mme DIETRICH Maurice



M. et Mme TSCHAEN René



M. et Mme SENDER Jean

### Mise à l'honneur.

### Félicitations à:

### **Mme Brigitte FERLICCHI**

Nos sincères félicitations à Mme Brigitte FERLICCHI qui assure depuis août dernier la présidence Rotary club Mulhouse Rhin.



Une de nos administrées, Mme Virginie WASSNER, est engagée en championnat de boxe française depuis trois ans. Sa volonté bien affirmée de vouloir gagner et surtout d'aller jusqu'au bout d'elle-même sont des qualités qui lui ont permis de gagner titre de championne de l'est, lors du championnat de la Ligue Grand Est à Remiremont (88) en mars dernier. Félicitations à cette sportive émérite.

### M. Edgar ZEIDLER

Le poète et germaniste Edgar ZEIDLER, connu pour son engagement pour la survie de l'alsacien et pour son œuvre lyrique dans les trois langues d'Alsace, a reçu une des distinctions décernées dans le Pays de Bade par la commune de Hausen à des écrivains ou des personnalités qui s'investissent pour entretenir le souvenir de Johann Peter Hebel, le père de la littérature alémanique, ou engagés pour le dialecte alémanique.

Edgar ZEIDLER a travaillé à une traduction en alsacien et à une nouvelle traduction française des 103 textes de «Gitanjali», un des plus célèbres recueils de Rabindranath TAGORE, le Nobel de littérature indien. Pour ce travail, qui a duré deux ans, Edgar ZEIDLER s'est appuyé sur la version anglaise de Tagore lui-même (le texte original étant en bengali). « Gitanjali ou Chants de louange » de Rabindranath TAGORE, traduit en alsacien et en français par Edgar ZEIDLER, pour l'association Tagore Sangam (www.tagoresangam.e-monsite.com), 135 pages, avec un CD, 15 euros. Le livre sera lancé lors de l'inauguration de l'exposition «Sur les pas de Tagore» le 10 octobre à 20 h au temple St-Etienne à Mulhouse.





Virginie WASSNER à gauche sur la photo, à sa droite Justine DITNER (de Sentheim)



En cas de nomination, résultats sportifs exceptionnels ou autres (art...) n'hésitez pas à vous signaler en mairie pour apparaître dans notre bulletin annuel.

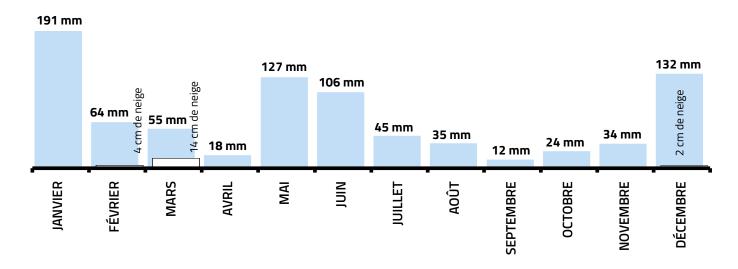


# Rétrospective météo 2018. Par Paul KRAFFT

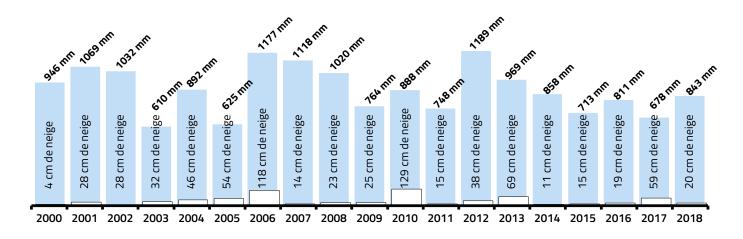
L'année commence avec un mois de janvier mouvementé. En effet la France a été balayée par pas moins de trois tempêtes. En premier, la tempête Carmen, dans la nuit du 1er au 2 qui a surtout affecté l'ouest du pays, suivie d'Eleanor, que nous avons plus ressentie dans notre région le 3. Puis le 18, c'est au tour de la tempête David, qui a essentiellement touché le nord de la France, mais qui nous a donné une pluviométrie importante, avec 30 mm<sup>(1)</sup> de pluie ce jour-là. Ce premier mois de l'année a été très arrosé avec un cumul de 191 mm<sup>(1)</sup> de pluie, comparé à 2017 qui a comptabilisé 17 mm<sup>(1)</sup> de pluie et 15 cm<sup>(1)</sup> de neige. Les températures étaient quant à elles relativement douces pour un mois de janvier, avec une movenne maximale de 9,07°C (1,62°C en 2017) et une moyenne minimale de 4,46°C (-3,2°C en 2017). Le mois de **février** a été plus froid qu'en 2017, surtout en fin de mois où j'ai pu relever la température la plus basse de l'année le 28, avec une minimale de -9,8°C. La moyenne maximale était de 3,58°C (9,84°C en 2017) et la moyenne minimale de - 0,95°C (2,8°C en 2017). La pluviométrie de février a été relativement semblable à l'année précédente avec un

cumul mensuel de 64 mm<sup>(1)</sup> de pluie (72 mm<sup>(1)</sup> en 2017) et 4 cm<sup>(1)</sup> de neige (5 cm<sup>(1)</sup> en 2017). Le mois de **mars** a, lui aussi, vu pratiquement la même pluviométrie qu'en 2017, avec un cumul mensuel de 55 mm<sup>(1)</sup> de pluie (52 mm<sup>(1)</sup> en 2017) et 14 cm<sup>(1)</sup> de neige. La mi-mars aura vu les dernières températures négatives de l'année du 17 au 22. Pendant le mois d'**avril** on pouvait se « découvrir de plus d'un fil», car une grande douceur s'est installée à partir du 10. Les températures étaient relativement élevées, avec une moyenne maximale de 20,74°C (16,28°C en 2017) et une moyenne minimale de 9°C (5,73°C en 2017). Ce fut un mois très peu arrosé avec un cumul hydrique de  $18 \text{ mm}^{(1)}$  (41 mm<sup>(1)</sup> en 2017). Le mois de **mai** a connu également une belle douceur, sauf le 14, où nous avons eu à subir une chute des températures, avec une maximale de 13,6°C seulement. Le mois de mai aura été le mois de de mai le plus foudroyé au niveau national depuis 20 ans, mais à Burnhaupt je n'ai relevé que 2 orages ce mois-ci. Ces périodes orageuses ont provoqué une pluviométrie importante, avec un cumul mensuel de 127 mm<sup>(1)</sup> (35 mm<sup>(1)</sup> en 2017), avec respectivement 30 et 31 mm<sup>(1)</sup> les jours de ces orages. Une fois de plus, le mois de juin 2018 aura laissé une bien triste empreinte sur notre village. Presque 2 ans jour pour jour, s'est à nouveau abattu un terrible orage sur Burnhaupt, engendrant d'importants dégâts laissant bon nombre de nos concitoyens dans le désarroi. Pour la seule journée de cet orage, j'ai relevé une pluviométrie de 77 mm<sup>(1)</sup> de pluie, qui a élevé le cumul mensuel à 106 mm<sup>(1)</sup> de pluie (59 mm<sup>(1)</sup> en 2017). Paradoxalement le mois ne verra plus une goutte de pluie à partir du 13 et ce jusqu'au 4 juillet. Les températures du mois de **juillet** ont été plus élevées qu'en 2017, avec une moyenne maximale de 29,66°C (27°C en 2017) et une moyenne minimale de 17°C (16,51°C en 2017). Le mois aura été très peu arrosé avec un cumul mensuel de 45 mm<sup>(1)</sup> de pluie. Avec une moyenne maximale de 29,17°C (27,96° en 2017) et une moyenne minimale de 16,91°C (16,34°C), **août** aura également connu des températures plus élevées que l'année dernière. Ce fut un mois très peu arrosé avec une pluviométrie de 35 mm<sup>(1)</sup>(55 mm<sup>(1)</sup> en 2017) pour le mois. Avec seulement 12 mm<sup>(1)</sup> de pluie cumulée, le mois de **septembre** aura été le plus sec de l'année (54 mm<sup>(1)</sup> en 2017),

### PRÉCIPITATIONS POUR L'ANNÉE 2018 À BURNHAUPT-LE-BAS Total = 843 mm + 20 cm de neige - Totale des précipitations cummulées = 863 mm



### PRÉCIPITATIONS DEPUIS L'ANNÉE 2000 POUR BURNHAUPT-LE-BAS. Total = 16 950 mm de pluie + 726 cm de neige - Total des précipitations cumulées = 17 676 mm



cumul tombé en seulement 2 journées, les 13 et 23. Le mois a compté une période de 13 jours consécutifs sans aucune précipitation. Avec 24 mm<sup>(1)</sup> de pluie relevés, octobre a vu la période la moins arrosée de l'année qui a duré 33 jours consécutifs sans précipitations, qui s'est étalée du 24 septembre au 26 octobre. Le déficit hydrique devient de plus en plus important au niveau national. Le mois de **novembre** commence avec une relative douceur et ce jusqu'au 15 du mois où on voit chuter les températures et rejoindre la normale. La sècheresse continue, avec un cumul de 34 mm<sup>(1)</sup> de pluie pour le mois (111 mm<sup>(1)</sup> et 2 cm<sup>(1)</sup> de neige en 2017). Décembre aura été un mois relativement dans les normes. Les premiers flocons ont fait leur apparition dans la nuit du 16, avec 2 cm<sup>(1)</sup> qui ont blanchi la région. Avec une pluviométrie de 132 mm<sup>(1)</sup> et 2 cm<sup>(1)</sup> de neige, le mois

aura vu une pluviométrie quasi égale à l'an passé (118 mm<sup>(1)</sup> et 20 cm<sup>(1)</sup> de neige en 2017).

Avec un cumul annuel de 843 mm<sup>(1)</sup> de pluie et 20 cm<sup>(1)</sup> de neige, la pluviométrie de 2018 aura été plus élevée qu'en 2017 (678 mm<sup>(1)</sup> de pluie et 59<sup>(1)</sup> cm de neige). Ce fut le mois de janvier qui a vu la plus grande pluviométrie avec 18 jours de pluie qui ont donné un cumul mensuel de 191 mm<sup>(1)</sup>. Ce sont les mois de janvier, mai, juin et décembre, qui ont fait la pluviométrie élevée de l'année. C'est à partir du mois de juillet que j'ai relevé un déficit pluviométrique important et ce jusqu'au mois de novembre, ce qui nous a gratifié d'un très bel été indien.

2018 aura été l'année la plus foudroyée, au point de vu national, alors qu'à Burnhaupt-le-Bas j'ai relevé 10 orages (7 en 2017) en tout sur l'année. Avec 1014,28 hPa<sup>(2)</sup>, les pressions barométriques ont été relativement basses comparées à 2017 (1017,10 hPa<sup>(2)</sup> en 2017). La moyenne annuelle est restée sous la barre des 1015 hPa<sup>(2)</sup>, limite conventionnelle entre un anticyclone et une dépression. Le baromètre est descendu au plus bas le 13 janvier avec 996,5 hPa<sup>(2)</sup> et a culminé à un maximum le 5 janvier avec 1037,1 hPa<sup>(2)</sup>.

Avec une moyenne annuelle de 22,67 km/h, l'année 2018 a été légèrement moins venteuse que 2017 (25,1 km/h). Le mois le plus venteux a été le mois de juillet avec une moyenne de 25,8 km/h et la rafale la plus élevée a été relevée le 09 août avec 58,8 km/h.

Tous ces relevés ont été pris par mes soins, à Burnhaupt-le-Bas, au 24 rue Maurice Ravel.

Le 4 juin 2018 restera un triste souvenir pour les burnhauptois sinistrés

#### Rappel:

les relevés pluviométriques sont toujours localisés et peuvent varier d'un endroit à l'autre.

- (1) 1 mm de pluie = 1 litre d'eau au m² et 1 cm de neige = 1 mm d'eau.
- (2) hPa = hectopascal (anciennement millibar). 1015 hPa<sup>(2)</sup> est par convention, la pression atmosphérique standard limite séparant une dépression et un anticyclone.









# LINKY: Quoi de neuf?

Dans l'édition 2018 du Bulletin Municipal, vous avez été informés de la manière la plus neutre possible du déploiement des nouveaux compteurs électriques Linky.

Cette nouvelle génération de compteurs « intelligents » doit progressivement remplacer les « vieux compteurs » qui par ailleurs marchent très bien et dont le seul défaut est de ne pas être communicant. Les arguments anti-Linky se résument en 5 thèmes:

- Démarche d'installation souvent musclée avec intimidation, voir menaces après sollicitation intensive au téléphone.
- Santé Publique: La pollution électromagnétique est subie et imposée sans laisser le moindre choix à l'usager alors que chacun a le libre choix d'utiliser son micro-ondes ou le wifi.
- Protection de la vie privée: L'exploitation et la marchandisation des données recueillies va renseigner Enedis sur le mode de vie des consommateurs bien au-delà de la variabilité des consommations d'électricité.
- Au niveau économique: Remplacer des compteurs parfaitement opérationnels par des Linky qui ont une obsolescence programmée est une hérésie financière, sauf pour Enedis qui a été épinglé par la Cour des Comptes qui trouve que les retombées sont très insuffisantes pour le consommateur mais particulièrement intéressantes pour la filiale d'EDF qui fabrique et installe les Linky.
- Du point de vue social, Enedis fera l'économie des agents releveurs tout en proposant des tarifs à la hausse.

Sans vouloir être trop alarmistes, il est quasi évident que le compteur Linky présente de graves lacunes dans sa conception et ne répond pas aux normes de sécurité régissant la construction des matériels électriques et électroniques. Il présente un danger immédiat avec un niveau de sécurité insuffisant et le danger d'incendie relève d'une prise de risque inadmissible pour un équipement destiné à être installé dans les habitations.

A ce stade il est important de rappeler que le Conseil Municipal de Burnhauptle-bas s'est mobilisé dès 2017 contre le déploiement du Linky et que le Maire Alain Grieneisen a pris un arrêté dans ce sens. Cette démarche ne visait pas à interdire la pose des Linky mais de laisser le libre choix aux usagers de s'équiper ou non, et si possible en connaissance de cause, des nouveaux compteurs. Il s'agit de s'opposer à la dépose des anciens compteurs en bon état et dont la commune revendique la propriété.

Un nouvel arrêté a été pris le 29 mars 2019 pour non respect du règlement sanitaire départemental du Haut-Rhin qui oblige d'installer les compteurs Linky sur des panneaux permettant la non propagation des flammes en cas d'incendie du compteur et donc l'interdiction d'installer ces compteurs sur des panneaux en bois. Le nombre de compteurs Linky installés sur la commune de Burnhaupt-le-bas est de 406 sur environ 800 foyers alors que le taux d'installation approche les 90% dans d'autres communes.

#### La création de RELCAL (Rassemblement d'Elus pour les Libertés Citoyennes Alternatives au Linky)

Dans certaines communes, les administrés se sont prononcés à 80% contre l'installation du compteur Linky. 23 élus Haut-Rhinois réunis à Burnhaupt-le-Bas le 10 décembre 2018 ont créé une association d'élus pour défendre la liberté de choix des citoyens dont les maires et certains adjoints des communes suivantes: Burnhaupt-le-Bas, Bollwiller, Saint-Hippolyte, Saint-Bernard, Oberbruck, Orbey, Ungersheim, Rorschwihr, Franken, Geishouse, Husseren-Wesserling, Sternenberg, Seppois-le-Haut, Biltzheim, Kirchberg et Kruth.

Les Conseillers départementaux Rémy WITH et Fabienne ORLANDI sont également adhérents à l'association.

L'objectif de l'association est de porter la voix des citoyens en se faisant connaître de tous les maires, de fédérer, de s'entraider et de mutualiser les frais des cabinets d'avocats face aux attaques d'Enedis mais aussi de prendre des initiatives au niveau juridique par rapport aux risques économiques, sanitaires ou environnementaux.

#### Information importante

Une commission d'enquête parlementaire vient d'être lancée le 10 avril 2019 sur les conséquences du programme d'installation des compteurs communicants Linky tenant compte que «les directives européennes de 2006 et 2009 relatives à la transition énergétique pour la croissance verte n'imposent pas ce déploiement et de nombreux pays ont, pour des raisons diverses, limité ou suspendu ce type de projet. Les états membres veillent à la mise en place des systèmes intelligents mais elle peut être subordonnée à une évaluation économique à long terme des coûts et des bénéfices pour le marché et pour le consommateur. Face aux controverses et contestations sur les conséquences sur la santé, l'emploi, l'environnement, l'utilisation des données personnelles, le coût de l'abonnement et de l'énergie, la maitrise publique de la production et distribution de l'énergie, une enquête indépendante et transversale permettrait de mieux connaitre les avantages et inconvénients pour la collectivité, les consommateurs, les entreprises, les finances publiques. Des propositions sur la poursuite, la suspension ou la modification de ce déploiement pourraient être formulées à la suite d'une analyse objective des questions soulevées ».

M.M. les députés Eric STRAUMANN et Jacques CATTIN font partie de cette commission parlementaire.

### Bientôt!

Un nouveau sentier balisé sur le ban communal : le sentier du Grand Chêne.

# Balade ludique.

Se promener et explorer notre commune en famille en suivant les indices laissés par l'inspecteur Rando pour une balade familiale inattendue.

### Comme un jeu de piste

Pour résoudre l'énigme de départ, les indices sont à collecter tout au long du parcours. Ils incitent ainsi à lever les yeux sur un patrimoine historique, architectural et naturel souvent oublié. La découverte de Burnhaupt-le-Bas devient un jeu pour l'enfant. C'est lui qui rythme la balade en jouant le rôle de guide-explorateur tandis que les parents retrouvent leur âme d'enfant.

### Une promenade sous forme d'enquête adaptée à tous les âges

Le circuit proposé de 4 km est composé d'une fiche parent et de trois niveaux d'enquête en fonction de l'âge des enfants: 4/6 ans, 7/9 ans et plus de 10 ans.

La résolution des énigmes de chaque point indice permettent à l'enfant d'utiliser ses compétences.

- Les 4/6 ans (apprenti lecteur ou non lecteur) perfectionnent leur sens de l'observation, apprennent à reconnaître des formes graphiques, à s'initier à la lecture et l'écriture...
- Les 7/9 ans développent leur sens de l'orientation et enrichissent leur vocabulaire.
- Les plus de 10 ans font appel à leurs compétences pour résoudre l'énigme principale tout en améliorant leur sens de la déduction.

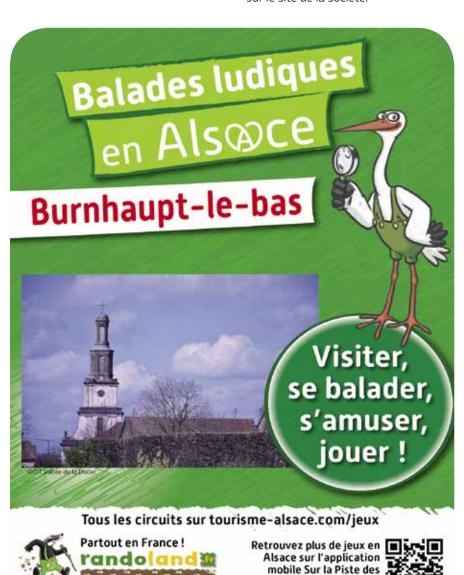
La durée du parcours est d'environ 1h30.

Cette balade ludique est proposée gratuitement par l'Office de tourisme de la Vallée de la Doller. Des livrets de jeu sont disponibles à la mairie, dans les locaux de l'Office de tourisme ou en téléchargement sur le site internet www.hautes-vosges-alsace.fr. Une fois la balade terminée, les parents et les enfants sont invités à retourner à l'Office de tourisme afin d'obtenir une récompense.

### A propos de Randoland

La société Randoland a été créée en 2010 suite à une longue expérience dans le domaine de l'édition scolaire (avec des clients tel que Nathan, Hachette, Retz...). Sa volonté étant d'adapter ses compétences pédagogiques à la découverte du patrimoine.

Bien qu'implantée dans la Loire à Andrézieux-Bouthéon, la société Randoland propose plus de 650 balades partout en France. Il est possible de découvrir les circuits ludiques, toute l'année, sur www.randoland.fr ou dans l'un des 150 offices de tourisme partenaires. De nouvelles balades, partout en France, sont ajoutées chaque semaine sur le site de la société.



Trésors d'Alsace..



# Parole à nos voisins.

Commune de Burnhaupt-le-haut



# Les manifestations du 90<sup>e</sup> anniversaire de la reconstruction de l'église Saint-Boniface 1929 – 2019

A l'occasion de ce jubilé, diverses manifestations sont organisées pour mettre en valeur, mais aussi et surtout pour faire découvrir ou redécouvrir à tous ce patrimoine qui nous paraît si familier... et pourtant...

### Passé, présent, avenir

#### Vendredi 13 septembre à 20h

Historique et temps de prière animé par la communauté de paroisses.

### **Exposition**

### du samedi 14 au dimanche 22 septembre 2019

Une exposition de photos retraçant l'histoire de l'édifice, d'objets et de vêtements liturgiques anciens sera installée dans le transept sud de l'église.

Inauguration de l'exposition samedi 14 septembre à 11h.

Visite libre aux heures d'ouverture de l'église.

### Visites guidées – lieux insolites

### Samedi 14 septembre de 14h à 18h Dimanche 15 septembre de 14h à 17h

Départs toutes les demi-heures avec découverte du clocher et de l'orgue.

Uniquement sur inscription en mairie (maximum 6 à 8 personnes) en choisissant votre créneau horaire 15h ou 15h30 ou 16h, etc.

### Mise en lumière du nouvel éclairage extérieur de l'édifice

#### Samedi 14 septembre à 21h

Avec inauguration du totem explicatif, extinction de l'éclairage de la rue, mise en lumière de l'édifice.

Rendez-vous sur la place de la mairie.

#### Messe du 90e anniversaire

#### Dimanche 15 septembre 2019 à 10h

Avec participation de la musique et des chorales de la communauté de paroisses Suivie du verre de l'amitié servi au foyer Martin Studer à 11h.

### Concert d'orgue

Par Vincent AFFHOLDER, organiste titulaire.

**Dimanche 15 septembre à 18h** Entrée libre.

### Visites guidées de l'église et de l'orgue dans le cadre des journées du patrimoine

### Samedi 21 septembre à 14h Dimanche 22 septembre à 14h

Sous l'égide de la société d'histoire de la vallée de la Doller.

Ouverte à tous.



### Recherches pour l'exposition

Afin de préparer l'exposition, nous sommes à la recherche d'éléments représentant l'église Saint-Boniface: tableaux, photographies, marqueterie, objets, etc. Pour ceux qui accepteraient de les prêter le temps de l'exposition, merci de vous adresser à la mairie.





### Infos diverses.

### Infos gendarmerie

### Pré-plainte en ligne

Ce télé-service permet à tout citoyen d'effectuer une déclaration pour des faits d'atteinte aux biens dont l'auteur est inconnu (vols, dégradations, escroqueries...).

A l'issue de cette déclaration et de la fixation d'un rendez-vous en découlant, la victime doit se rendre à l'unité de gendarmerie ou au commissariat de police qu'elle a choisi pour signer sa plainte afin de la valider.

Ce site est hébergé sur internet et est accessible à l'adresse suivante:

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

### Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes

- Fermez la porte à clé même si vous êtes chez vous
- De nuit en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes
- Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils
- Photographiez vos objets de valeur et notez les numéros de série

**SIGNALEZ** à la Gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage (repérage, etc .....)

#### En cas d'absence durable

Dans le cadre des opérations TRANQUILLITÉ VACANCES organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence à la Gendarmerie. Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

GENDARMERIE de BURNHAUPT LE HAUT: 03.89.48.70.55

GENDARMERIE de MASEVAUX: 03.89.82.40.39

#### RAPPEL DES HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC

À LA BRIGADE DE MASEVAUX:

- Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- Le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h.

En dehors de ces horaires ou en cas d'urgence, 24h/24 et 7 jours /7, vous pouvez être mis en relation avec un opérateur de la Gendarmerie (17 ou 112).





Le rôle du CCAS, obligatoire dans toutes les communes, est:

- L'aide sociale légale: traitement de dossiers en collaboration avec le Conseil Départemental, la CAF et tous les acteurs sociaux.
- L'aide sociale extra-légale: prévention et développement social, prestations en espèces ou en nature, remboursables on non...

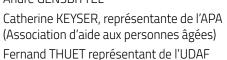


### CCAS Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS vient en aide aux familles ou personnes en difficulté et répond aux demandes de renseignements, toujours en relation avec les services sociaux. Le CCAS a un budget propre provenant de la commune et de donations. Les membres ont un devoir de confidentialité et c'est donc sans craintes que vous pouvez vous adresser à eux si votre situation, celle d'un proche ou d'un voisin, le nécessite.

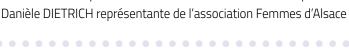
Ils sont les intermédiaires entre les divers services sociaux et la population. Ils sont à votre écoute. Si vous avez besoin d'être aidé ou orienté, n'hésitez pas, prenez contact.

Président Alain GRIENEISEN Vice-présidente Sandrine VON DER OHE Catherine GRABOWSKI Rapporteur **Membres** Raphaëlle BITSCH André GENSBITTEL



(Union départementale des associations familiales)

Paulette KLAR représentante des associations du handicap



### Les voisins vigilants et solidaires à Burnhaupt-le-Bas

Des panneaux illustrant un œil sur fond jaune ont été installés aux différentes entrées de la commune de Burnhauptle-Bas depuis mars 2017.

On retrouve le même visuel sur beaucoup de boîtes à lettres. Que cela veut-il dire? Que dans la commune se développe un nouveau genre de voisins: des voisins solidaires, des voisins attentifs aux allers et venues dans les quartiers, des voisins attentifs aux personnes isolées, autrement dit, des VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES.

La plateforme Voisins Vigilants et Solidaires est un site web communautaire permettant de mettre en relation les habitants du village grâce à un simple téléphone portable (même si vous n'avez pas internet) afin de lutter ensemble contre le fléau des cambriolages de manière simple et gratuite. Le Ministère de l'Intérieur constate une baisse de -20% à -40% des cambriolages dans les quartiers Voisins Vigilants et Solidaires!

Les voisins vigilants et solidaires manifestent leur esprit de responsabilité et de citoyenneté en étant attentifs et solidaires. Ils veillent, mais ne surveillent pas. Ils ne remplacent pas la Police.

Ils préviennent toujours les forces de l'ordre (17) en cas de flagrant délit ou de danger immédiat.

Ils sont connectés les uns aux autres au sein de «communautés» qui correspondent chacune à un secteur de la commune (sud, nord, ouest et ZA).

Le système vous permet de prévenir en un clic l'ensemble des voisins vigilants de votre quartier d'un événement inhabituel. Elles peuvent être envoyées gratuitement par n'importe quel voisin inscrit depuis un téléphone portable.

Vous êtes burnhauptois et voulez être acteur de votre sécurité et solidaire, inscrivez-vous, c'est facile et gratuit. Plus nous serons nombreux et mieux cela fonctionnera.

COMMENT REJOINDRE LA DÉMARCHE?

Centre Communa

d'Action Sociale

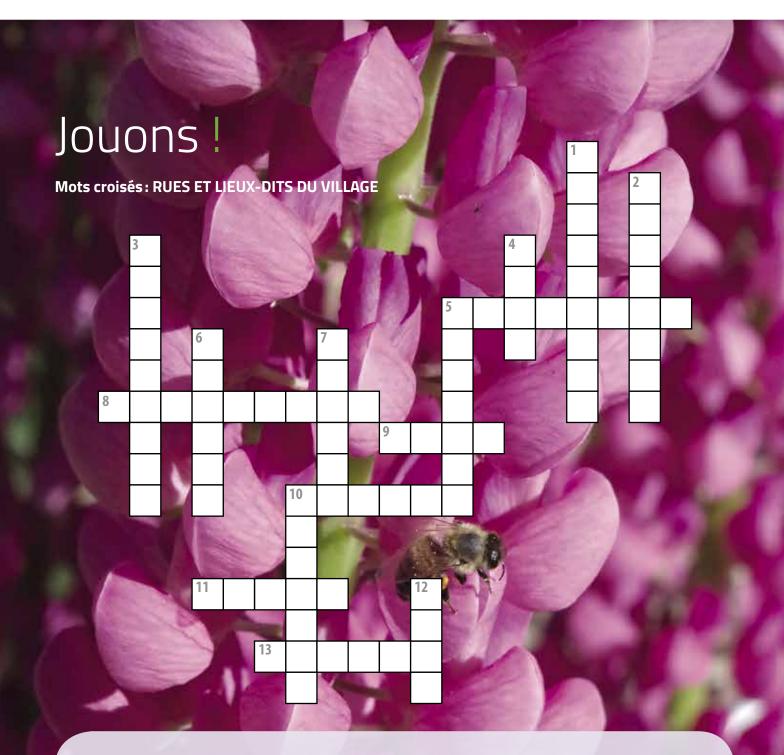
Rendez-vous sur le site

www.voisinsvigilants.org

Rentrez votre adresse postale et votre adresse mail.

> Renseignements en Mairie au 03 89 48 70 61





### **HORIZONTAL**

- Nom de la forêt dans le sud du village
- Lieu-dit d'une source locale
- L'auteur ayant écrit Les Misérables a donné son nom à cette rue
- 10. Ancienne dénomination de la rue de la Mairie
- 11. Nom d'une impasse portant le nom d'un arbre
- 13. Nom du chemin menant à l'étang

### 4.

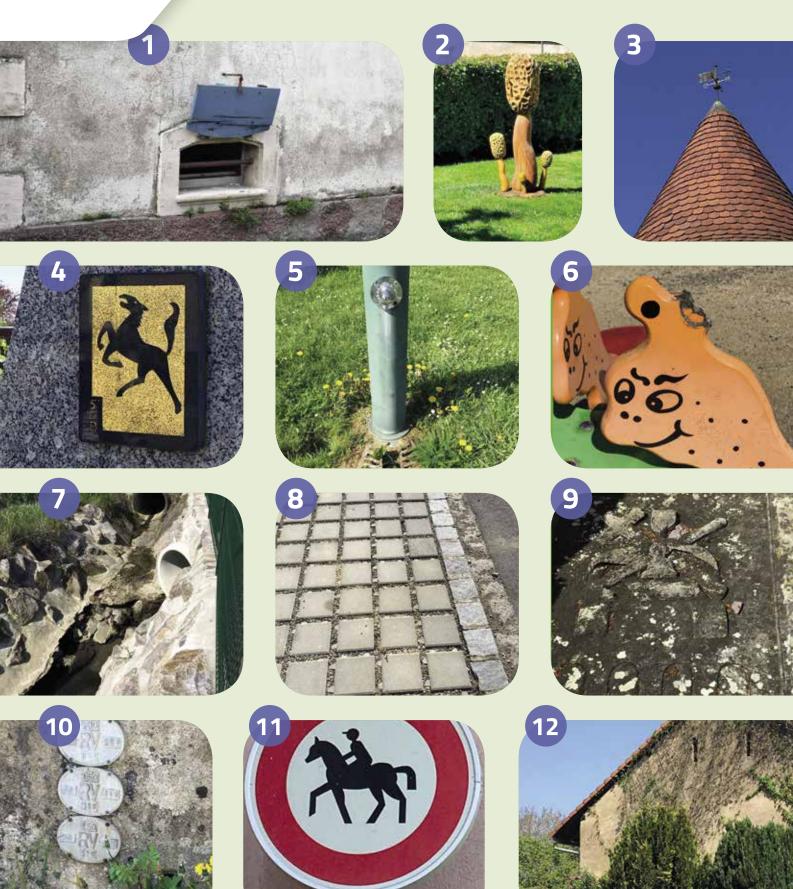
**VERTICAL** 

- Nom de la forêt le long de la Doller
- Nom d'une rue de la zone artisanale 2.
- Nom alsacien d'une rue qui mène vers la mini déchetterie 3.
- Nom alsacien du lieu de l'ancien lavoir communal le long de la Doller
- 5. Nom du fossé qui longe la rue portant le même nom
- Fiselgàss est l'ancien nom de cette rue au centre du village 6.
- Nom de la seule avenue de la commune
- 10. Nom de la dernière impasse créée dans le village
- 12. Rue où se trouve la fontaine emblématique du village

Les réponses aux jeux de cette page seront données dans un info express cet automne.



# Oeil de lynx.



### OEIL DE LYNX



### **OPÉRATION ŒIL DE LYNX - 3º édition**

Jeunes et moins jeunes, pour le plaisir, découvrez ou redécouvrez notre village.

En famille, entre amis, en solitaire, à pied ou à vélo..., arpentez les rues et sentiers de notre village, inspectez les coins et les recoins, levez les yeux pour découvrir le lieu et l'objet précis des photos ci-contre (page 58).

Un petit prix sera remis au gagnant tiré au sort parmi les bonnes réponses .

Remplissez le talon ou répondez sur papier libre, et déposez-le en mairie, avant le 30 septembre 2019			
<ul><li>1 participation par foyer</li></ul>			
NOM	. Prénom	. Age	
Adresse			
Téléphone			

	OBJET OU BÂTIMENT ?	ADRESSE ?
Photo 1		
Photo 2		
Photo 3		
Photo 4		
Photo 5		
Photo 6		
Photo 7		
Photo 8		
Photo 9		
Photo 10		
Photo 11		
Photo 12		



# État civil avril 2018 à mars 2019.

#### ANNIVERSAIRES

#### Avril 2018

72 ans – BANTZE Marie-Louise née le 4 avril 1946 70 ans - FINCK Marie Ange née le 11 avril 1948 74 ans – RICARD Etienne né le 13 avril 1944 70 ans – KUENEMANN Claude né le 16 avril 1948 71 ans – SOTHER Agnès née le 27 avril 1947 78 ans – GREDER Yvonne née le 29 avril 1940 79 ans - MEYER Jean-Pierre né le 30 avril 1939

75 ans – MAURER André né le 1er mai 1943 70 ans – BUNOD Marie-Josée née le 1er mai 1948 70 ans – BUNOD Marie-Josée née le 1er mai 1948
77 ans – ALLEMANN Marie Rose née le 7 mai 1941
70 ans – ANGIOLINI Monique née le 10 mai 1948
77 ans – SIMAZ Jean-Paul né le 14 mai 1941
72 ans – WERLIN Albert né le 15 mai 1946
71 ans – BANTZE Claude né le 18 mai 1947
70 ans – WERLIN Marie-Claude née le 19 mai 1948
77 ans – GROSS Jean-Paul né le 20 mai 1941 (décédé le 11 février 2019)
74 ans – BITSCH Monique née le 20 mai 1944
73 ans – HENRIOT Geneviève née le 20 mai 1945
76 ans – SAUNER Richard né le 22 mai 1942
76 ans – BOLLE-REDDAT René né le 23 mai 1942
77 ans – FINCK Liliane née le 24 mai 1941

77 ans – FINCK Liliane née le 24 mai 1941 77 ans – FINCK Lillaire free le 24 friai 1941 77 ans – MEYER Monique née le 24 mai 1941 78 ans – ALLEMANN Gilbert né le 27 mai 1940 79 ans – BUHL Jean Martin né le 29 mai 1939 70 ans – KOSTIC Dobrivoje né le 30 mai 1948

#### Juin 2018

Juin 2018
71 ans – DIETRICH Danièle née le 1er juin 1947
70 ans – CORNEVAUX Monique née le 3 juin 1948
79 ans – KELLER Irène née le 4 juin 1939
73 ans – ROSSI Mireille née le 8 juin 1945
75 ans – JARDOT Gilbert né le 10 juin 1943
73 ans – SCHILLING Suzanne née le 10 juin 1945
70 ans – RICARD Régine née le 15 juin 1948
73 ans – GARD Marie Louise née le 17 juin 1945 77 ans – LAFARGE Christiane née le 23 juin 1941 71 ans – GOGOVA Stana née le 23 juin 1947 72 ans – STALTER Arthur né le 29 juin 1946

Juillet 2018
71 ans – MULLER Monique née le 1er juillet 1947
78 ans – MOSAK Marie Madeleine née le 8 juillet 1940
72 ans – ANDELFINGER Simone née le 15 juillet 1946
78 ans – FINCK Armand né le 20 juillet 1940
79 ans – MULLER Robert né le 22 juillet 1939
77 ans – BACZYNSKI Jean-Claude né le 26 juillet 1941
79 ans – STAENDER Gilbert né le 28 juillet 1939

74 ans – SICK Christiane née le 11 août 1944 72 ans – ONIMUS Mariette née le 15 août 1946 70 ans – KIRSCHER Jean Paul né le 15 août 1948 78 ans – STAENDER Marie-Jeanne née le 16 août 1940 73 ans – HENRIOT Jean-Marie né le 17 août 1945 75 ans – WEINZAEPFLEN Gisèle née le 22 août 1943 76 ans – SCHMIDT Raymond né le 29 août 1942.

Septembre 2018
79 ans – BITSCH Joseph né le 2 septembre 1939
73 ans – ZIMMERMANN Marie née le 6 septembre 1945
77 ans – BERLINGER Raymond né le 7 septembre 1941
71 ans – BURNER Antoine né le 13 septembre 1947
74 ans – GREDER Gérard né le 13 septembre 1944
79 ans – RICHERT Marie-Rose née le 18 septembre 1939
71 ans – SINGER Elisabeth née le 19 septembre 1947
77 ans – MULLER Marie-Thérèse née le 24 septembre 1941

74 ans – CLARK Mary née le 1er octobre 1944 79 ans – DUDT Henriette née le 2 octobre 1939 72 ans - GRIENEISEN Monique née le 5 octobre 1946 70 ans - GOLDSCHMIDT Henri né le 8 octobre 1948 73 ans – ANDLER André né le 9 octobre 1945 75 ans - BUHL Raymonde née le 10 octobre 1943 73 ans – DI ROSA Mireille née le 13 octobre 1945 71 ans – BESSMER Jean-Claude né le 14 octobre 1947 73 ans – KOLB Marie-Louise née le 16 octobre 1945 71 ans - GREDER Liliane née le 17 octobre 1947 79 ans – KOCH Jean-Pierre né le 19 octobre 1939 75 ans - MULLER Paulette née le 20 octobre 1943 72 ans – JARDOT Marlène née 21 octobre 1946 73 ans – MAURER Marie Cécile née le 26 octobre 1945 70 ans – DIETRICH Maurice né le 27 octobre 1948 70 ans - KOPOSSOF François né le 28 octobre 1948

#### Novembre 2018

73 ans - EGLIN Bernard né le 6 novembre 1945 79 ans – BACZYNSKI Marianne née le 16 novembre 1939 71 ans - STEFANCZYN Nicole née le 24 novembre 1947 73 ans – SCALCO René né le 25 novembre 1945 74 ans – FINCK André né le 28 novembre 1944 77 ans - HESS Jean-Paul né le 28 novembre 1941

75 ans – BOSSHARTH Xavier né le 22 décembre 1943 72 ans – BOLLE-REDDAT Mireille née le 26 décembre 1946 77 ans - SCHMITT Paul né le 28 décembre 1941 74 ans - CARDEY Bernard né le 31 décembre 1944.

72 ans – BESSMER Béatrice née le 7 janvier 1947 72 ans – SOTHER Armand né le 13 janvier 1947 72 ans – FINCK Monique née le 15 janvier 1947 72 ans – FINCR Monique nee le 15 janvier 1947 71 ans – WEISSMULLER Béatrice née le 16 janvier 1948 70 ans – DOS ANJOS FIGUEIREDO Manuel né le 18 janvier 1949 71 ans – BOSSHARTH Lucienne née le 19 janvier 1948 79 ans – KIRSCHER Monique née le 20 janvier 1940 75 ans – GARD Paul né le 22 janvier 1944 74 ans – MEYER Denis né le 22 janvier 1945 74 ans – KOLB Gérard né le 26 janvier 1945 77 ans – KOHLER Jean-Paul né le 29 janvier 1942

73 ans – COMOLLI Brigitte née le 2 février 1946 73 ans – SAUNER Laure née le 2 février 1946 72 ans – CARDEY Anne-Marie née le 3 février 1947 76 ans – GARD Aloyse né le 6 février 1943 70 ans – MAURER Marcel Bernard né le 6 février 1949 79 ans – ANGIOLINI Antoine né le 9 février 1940 74 ans – GRIENEISEN François né le 15 février 1945 74 ans – SMESTISKO Ana née le 15 février 1945 71 ans - MULLER Bernard né le 15 février 1948 79 ans – MAURER Jeanne née le 16 février 1940 73 ans – HUMBERTCLAUDE Nicole née le 17 février 1946 79 ans – WALCH Astrid née le 21 février 1940 72 ans - BURNER Mariette née le 28 février 1947

71 ans – EHRET Philippe né le 1er mars 1948 75 ans – EGLIN Hélène née le 3 mars 1944

70 ans – REINHARDT Joseph né le 28 mars 1949.

71 ans - SCHILLING René né le 3 mars 1948 77 ans – SAUNER Jean-Paul né le 5 mars 1942 73 ans – SIMAZ Nicole née le 8 mars 1946 73 ans - MOREL Annie née le 8 mars 1946 75 ans – STEFANCZYN Jean Pierre né le 10 mars 1944 73 ans - CORNEVAUX Lucien né le 13 mars 1946 (décédé le 15 février 2019) 73 ans – KOENIG Marcel né le 16 mars 1946 73 ans – SAUNER Geneviève née le 18 mars 1946 70 ans – MAURER Jean-Marie né le 18 mars 1949 72 ans – FINCK Gérard né le 21 mars 1947 75 ans – DI ROSA Antoine né le 24 mars 1944 70 ans – GREDER Daniel né le 25 mars 1949 72 ans – BOSSENMEYER Myriam née le 28 mars 1947

#### **GRANDS ÂGES 2018**

80 ans – GUIDEMANN Monique née le 4 avril 1938 84 ans – DECK Madeleine née le 7 avril 1934 86 ans – GREDER Jeanne née le 9 avril 1932 89 ans – WEISS Madeleine née le 12 avril 1929 82 ans – GENSBITTEL Monique née le 23 avril 1936 81 ans – STEMMELEN Denise née le 8 mai 1937 86 ans – KIRSCHER Jean-Pierre né le 21 mai 1932 88 ans – DECK Emile né le 22 mai 1930 87 ans – WENDLING Paul né le 24 mai 1931 88 ans – FINCK Jacqueline née le 25 mai 1930 81 ans - GENSBITTEL Gérard né le 2 juin 1937 81 ans – DITNER Arlette née le 5 juin 1937 85 ans – KLAR Paulette née le 10 juin 1933 85 ans – BAUMANN Mariette née le 12 juin 1933 85 ans – BAUMANN Mariette nee le 12 Juin 1933 96 ans – WEISS Irma née le 13 juin 1922 84 ans – RUIZ Angela née le 17 juin 1934 88 ans – GENSBITTEL Paul né le 18 juin 1930 83 ans – CACHEUX Pierrette née le 21 juin 1935 91 ans – GREDER Marie Antoinette née le 25 juin 1927 83 ans – SCHICK Liliane née le 30 juin 1935 82 ans – GUIDEMANN Alexandre né le 30 juin 1936 89 ans – SENIDER Marie Thérèse née le 8 juillet 1929 82 ans – GUIDEMANN Alexandre ne le 30 juin 1936 89 ans – SENDER Marie Thérèse née le 8 juillet 1929 89 ans – GAG Hélène née le 11 juillet 1929 (décédée le 20 juin 2019) 91 ans – SAUNER Lucien né le 12 juillet 1927 81 ans – DENTZ Cécile née le 13 juillet 1937 81 ans – SCHORR Marie-Odile née le 18 juillet 1937 91 ans – HUTTER Hélène née le 27 juillet 1927 81 ans – HUTTER Huguette née le 27 juillet 1937 90 ans – SAUNER Fernand né le 2 août 1928 (décédé le 20 juin 2019) 86 ans - SCHICK Pierre né le 3 août 1932 84 ans - HOFFMANN Bernadette née le 3 août 1934 84 ans – GREYENBIHL François Joseph né le 5 août 1934 83 ans – STROEBELE Louis né le 7 août 1935 81 ans – BERNA Joseph né le 29 août 1937 87 ans – FINCK Jeanne née le 30 août 1931 (décédée le 9 janvier 2019) 87 ans – FINCK Jeanne nee le 30 août 1931 (decede le 9 Janvier 87 ans – KOLB Marinette née le 30 août 1931 91 ans – GENSBITTEL Aloyse né le 31 août 1927 82 ans – SENDER Marie-Louise née le 2 septembre 1936 80 ans – KIRSCHER Pierre né le 6 septembre 1938 87 ans – SILBERMANN Henriette née le 13 septembre 1931 82 ans – GROSS Marinette née le 17 septembre 1936 91 ans – SAUNER Louise née le 18 septembre 1927 82 ans – NEFF Reine née le 21 septembre 1936 87 ans – WEISS Jacqueline née le 24 septembre 1931 83 ans – RUIZ DAGA Sebastian né le 1er octobre 1935 85 ans – HOLDER Marthe née le 6 octobre 1933 80 ans – HOLDER André né le 7 octobre 1938 80 ans – SCHMIDT Marlène née le 10 octobre 1938 89 ans – ROSSI Roger né le 14 octobre 1929 85 ans – BAUMANN Paul né le 20 octobre 1933 87 ans - SILBERMANN René né le 28 octobre 1931 80 ans – BAUER Christiane née le 14 novembre 1938 83 ans – GREYENBIHL Huguette née le 17 novembre 1935 92 ans – KOLB Albert né le 25 novembre 1926 81 ans – GREDER Etienne né le 29 novembre 1937 86 ans – TSCHAEN Cécile née le 2 décembre 1932 80 ans – COMOLLI Gilbert né le 5 décembre 1938 81 ans – HUTTER Odile née le 9 décembre 1937 81 ans – HUTTER Odile hee le 9 décembre 1937 85 ans – CACHEUX Bernard né le 11 décembre 1933 80 ans – MATHIS Ginette née le 12 décembre 1938 84 ans – DONISCHAL Georges né le 24 décembre 1934 83 ans – FINCK Marthe née le 24 décembre 1935 90 ans – HIBSCHHERR Jacqueline née le 25 décembre 1928

### **GRANDS ÂGES 2019**

86 ans – ISSENMANN Etienne né le 4 janvier 1933 83 ans – SCHNOEBELEN Gabrielle née le 7 janvier 1936 80 ans – LARGER Maurice né le 14 janvier 1939 88 ans – SCHWOB Marcelline née le 15 janvier 1931 95 ans – GENSBITTEL Elisabeth née le 19 janvier 1924 83 ans – RINGENBACH Roger né le 21 janvier 1936 80 ans – MULLER Fernand né le 21 janvier 1939 85 ans – GERMANN Madeleine née le 27 janvier 1934 87 ans – HOFFMANN Jean-Pierre né le 31 janvier 1932 85 ans – CLARK Arthur né le 1er février 1934 83 ans – LARGER Hélène née le 7 février 1936 95 ans – KRAFFT Marie-Louise née le 8 février 1924 86 ans – DONISCHAL Marcelline née le 9 février 1933 93 ans – KECK Irène née le 17 février 1926 85 ans – SCHMITT Denise née le 17 février 1934 81 ans – QUILLIOU Jeannine née le 20 février 1938 88 ans – SAUNER Jacqueline née le 22 février 1931 92 ans – MAURER Emilie née le 27 février 1927 92 ans - COLLIGNON Hélène née le 8 mars 1927 83 ans – ISSENMANN Claude né le 8 mars 1936 84 ans – GROSS Georges né le 16 mars 1935 96 ans – SOTHER Yvonne née le 18 mars 1923 81 ans - MATHIS Clément né le 23 mars 1938

### ÉTAT CIVIL

#### **NAISSANCES 2018**

Gaëtan Daniel Joseph NUSSBAUM né le 2 mai 2018 à MULHOUSE

Saori STUCKI née le 4 mai 2018 à MULHOUSE

Manoé Franck GEYER né le 30 mai 2018 à THANN

Elena SIMEONI née le 19 juin 2018 à MULHOUSE

Elise MILLESECK née le 5 juillet 2018 à MULHOUSE

Lucas WEBER né le 6 juillet 2018 à MULHOUSE

Mila Nathalie Brigitte COUTANT née le 8 juillet 2018 à MULHOUSE

Damien Joseph JOHNER né le 19 juillet 2018 à ALTKIRCH

Juliette RIGONI née le 31 juillet 2018 à MULHOUSE

Hugo Jean-Paul Joël BLAISE né le 8 août 2018 à MULHOUSE

Perrine Geneviève Denise Martine GROS née le 29 août 2018 à THANN

Cloélia ORTHWEIN née le 24 septembre 2018 à MULHOUSE

Margot Sylvie MOUSSIER née le 30 septembre 2018 à MULHOUSE

Soline Agnès MOUSSIER née le 30 septembre 2018 à MULHOUSE

Roxane WAGNER née le 1er octobre 2018 à THANN

Tia Laurence Lucette MAURER HORVAT née le 29 octobre 2018 à MULHOUSE

Rose Catherine Françoise MARGERIN née le 12 novembre 2018 à MULHOUSE

#### **NAISSANCES 2019**

Timéo WABNITZ né le 5 janvier 2019 à MULHOUSE

Robin Guy Antonin GAUDRY né le 16 janvier 2019 à MULHOUSE

Ewen GERVAZ né le 23 janvier 2019 à MULHOUSE

Clémentine UTARD née le 8 février 2019 à MULHOUSE

Arthur Denis Paul CAQUINEAU né le 16 février 2019 à THANN

Tom Roger Philippe DEBSKI né le 25 mars 2019 à MULHOUSE

#### **MARIAGES 2018**

10 mai 2018: Jérôme VERNIN et Raphaëlle BITSCH

21 juillet 2018: Nicolas Christian Jacques ROUX et Justine Marie-Thérèse RUST

18 août 2018: Julien Nevio SIMEONI et Audrey SCHLIENGER

29 septembre 2018: Marc Eugène FINCK et Alix LOUP DIT FOREST

29 septembre 2018: Damien KIRSCHER et Séverine Laurence HUTTER

27 octobre 2018: Gaëtan Olivier BAGARD et Margaux Anne VOGTENSBERGER

#### **DÉCÈS 2018**

Orland Augustin PIERACCI décédé le 5 juin 2018 à MULHOUSE (91 ans) Joseph Paul BAUER décédé le 11 août 2018 à THANN (80 ans) Alphonse Emile WEINZAEPFLEN décédé le 15 septembre 2018 à SENTHEIM (77 ans)

#### DÉCÈS 2019

Jeanne FINCK décédée le 9 janvier 2019 à BELLEMAGNY (87 ans) Jean Paul GROSS décédé le 11 février 2019 à MULHOUSE (77 ans) Lucien CORNEVAUX décédé le 15 février 2019 à MULHOUSE (72 ans) Dominique Jean-Claude FRITSCH décédé le 24 février 2019 à THANN (56 ans)



# Manifestations.

2019		
Dimanche 28 juillet	Amicale Sapeurs Pompiers	Waldfest - Berges de la Doller
Vendredi 30 août	Amicale des Donneurs de sang	Don du sang - SDIS Burnhaupt-le-Bas
Samedi 12 octobre	Majorettes Burnhaupt et environs	Gala des Majorettes - Maison des associations
Dimanche 13 octobre	ASBB	Foire d'Automne - Rue du Stade
Dimanche 13 octobre	ECRIN	Vente de jus de pommes, pâtisseries Rue du Stade
Vendredi 18 octobre	ECRIN	Witzowa - Maison des associations
Lundi 11 novembre	Commune	Messe à la chapelle puis cérémonie du 101º anniversaire de l'Armistice 1918 au monument aux Morts - Parvis de l'église
Samedi 16 novembre	Club EDELWEISS	Assemblée générale - Maison des associations
Mardi 19 novembre	Amicale des Donneurs de sang	Don du sang - Foyer Studer Burnhaupt-le-Haut
Samedi 30 novembre Dimanche 1er décembre	Majorettes Burnhaupt et environs	4º Marché de Noël - Maison des associations
Samedi 7 décembre	Amicale des Pompiers	Sainte Barbe - Maison des associations
Dimanche 15 décembre	Commune	Repas des aînés - Maison des associations
2020		
Dimanche 12 janvier	Club EDELWEISS	Banquet de la nouvelle année Maison des associations
Samedi 18 janvier	Commune	Vœux du Maire - Maison des associations
Samedi 1er février	ECRIN	Assemblée générale - Maison des associations
Dimanche 2 février	ECRIN	Repas Sainte Agathe - Maison des associations
Vendredi 10 avril	Club EDELWEISS	Déjeuner de Carême - Maison des associations
Samedi 30 mai	ASBB	Bal du Rachamarkt - Chapiteau rue du Stade
Dimanche 31 mai	ASBB	Bal du Rachamarkt avec élection de la Miss Chapiteau rue du Stade
Lundi 1er juin	Commune	Foire aux râteaux
Samedi 14 novembre	Club EDELWEISS	Assemblée générale - Maison des associations

### Associations.

### APAEI du Sundgau - Opération « Brioches 2019 »

Depuis plusieurs années maintenant, l'APAEI de Dannemarie organise au mois de septembre dans les communes voisines une opération «brioches».

L'APAEI du Sundgau gère un certain nombre d'établissements d'accueil pour enfants et adultes handicapés mentaux, tous situés à Dannemarie:

L'IME-IMPRO « Marie-jeanne Sirlin, » l'ESAT « Kaemmerlen » pour les travailleurs handicapés, la résidence «Saint Jacques », le centre d'accueil de jour et la

maison de retraite spécialisée. Notre opération «brioches» annuelle dont le fonctionnement repose sur la solidarité et la générosité des bénévoles qui assurent la vente et des donateurs est une grande source de revenus.

L'année dernière, 9 400 brioches ont été vendues. Cet argent nous a permis de démarrer la première tranche de la rénovation des chambres et des salles de bain du Foyer de vie des Travailleurs handicapés.

L'opération «brioches 2019» aura lieu du mardi 3 septembre au dimanche 8 septembre 2019. Dans chaque localité, la distribution aura lieu durant ces journées à la convenance des équipes locales.

Le projet pour cette année est la «Dernière tranche de rénovation des chambres et des salles de bain du Foyer de Vie des Travailleurs Handicapés».

### ASCBB – Association Sport et culture de Burnhaupt-le-Bas

Nous souhaitons la bienvenue à M. Jean-Luc COQUIBUS, qui assure la présidence de l'ASCBB depuis décembre 2018.



Dans son comité, il est entouré de:

- Eric ZEISSER, Vice-président
- Catherine DENIS, Secrétaire
- Mély CHRAPA, Vice-secrétaire
- Gaëlle FLUHR, Trésorière
- Nathalie COQUIBUS, Vice-trésorière
- Sandrine PUSCA, Assesseur
- Stéphanie STREICHER, Assesseur



### Suivez les actualités de l'ASCBB sur leur site :

- https://associationascbb.wixsite.com/ascbb
- Et sur Facebook: https://www.facebook.com/associationascbb/





### Chorale paroissiale Sts Pierre et Paul

La chorale paroissiale Sts Pierre et à cœur de donner à entendre un chant

joie et la bonne humeur et tout(e) la chorale y sera le ou la bienvenu(e).

Pour tous renseignements contacter Nathalie Lerch (nath.lerch@free.fr)



# ASBB – Association Sportive de Burnhaupt-le-Bas

Un temps fort: Tournoi ASBB Cup, qui a été primé par la ligue, le 15 juin 2019.





U11

Un club dynamique, des résultats encourageants, de nombreuses équipes de jeunes...

Carnaval des petits



U11 garçons

U11 filles >

### Retrouvez l'ASBB sur Facebook et sur leur site:

- https://fr-fr.facebook.com/asburnhauptlebas
- https://asburnhauptlebas.wixsite.com/accueil

### Bibliothèque des Burnhaupt



### Club EDELWEISS

### Le Club EDELWEISS de Burnhaupt-le-Bas, est une association qui a été créée en 1977.

Nous nous retrouvons régulièrement afin de passer des moments de détente et de distraction en participant à des repas, excursions, etc. Nous fêtons également les anniversaires, noces d'or et de diamants de nos adhérents.

Une section bricolage se retrouve tous les mardis, semaine impaire, de 14h à 18h. Elle offre l'occasion d'acquérir ou de transmettre le savoir faire, ou tout simplement faire de la couture, du tricot, du crochet, etc.

Nous souhaitons faire renaître la section de jeux (cartes, scrabble, sociétés, échecs...) qui se déroulera les jeudis de 14 à 18h.

Vous avez envie de passer des moments agréables, dans la convivialité et la bonne humeur, alors venez nous rejoindre en contactant l'une des personnes suivantes:

- Astride WALCH, Présidente Tél. 03 89 48 62 74 70
- Daniel KNIBIHLER, Trésorier Tél. 03 89 48 79 52 Mail: yannick.knibihler@wanadoo.fr
- Eliane FREYBURGER, Secrétaire Tél. 03 89 48 77 39 Mail: freyburger-eliane@bbox.fr

Nous serions heureux d'accueillir les jeunes et moins jeunes retraités, ainsi que toute personne, souhaitant sortir de son isolement ou tout simplement ayant envie de se retrouver en groupe.

Nous faisons également appel à toute personne, ayant un peu de son temps libre à sacrifier, qui souhaiterait transmettre son savoir faire au sein de notre association.

### Le don du sang

En Alsace nous avons besoin de 600 donneurs par jour et de 500 unités de plaquettes.



### LE DON DU SANG, UNE GRANDE CAUSE INTERNATIONALE

N'attendez plus, donnez dès maintenant et aussi souvent que possible. Les hommes peuvent donner 6 fois par an et les femmes 4 fois.

Donnez son sang sauve des vies ;

Le don de sang, volontaire et non rémunéré, symbolise pour tous les peuples du monde, quelles que soient leurs origines, leurs croyances ou la couleur de leur peau:

LA LIBERTÉ, LA TOLÉRANCE ET LA SOLIDARITÉ

### Venez nombreux aux prochaines collectes!



### N'HÉSITEZ PAS À DONNER VOTRE SANG

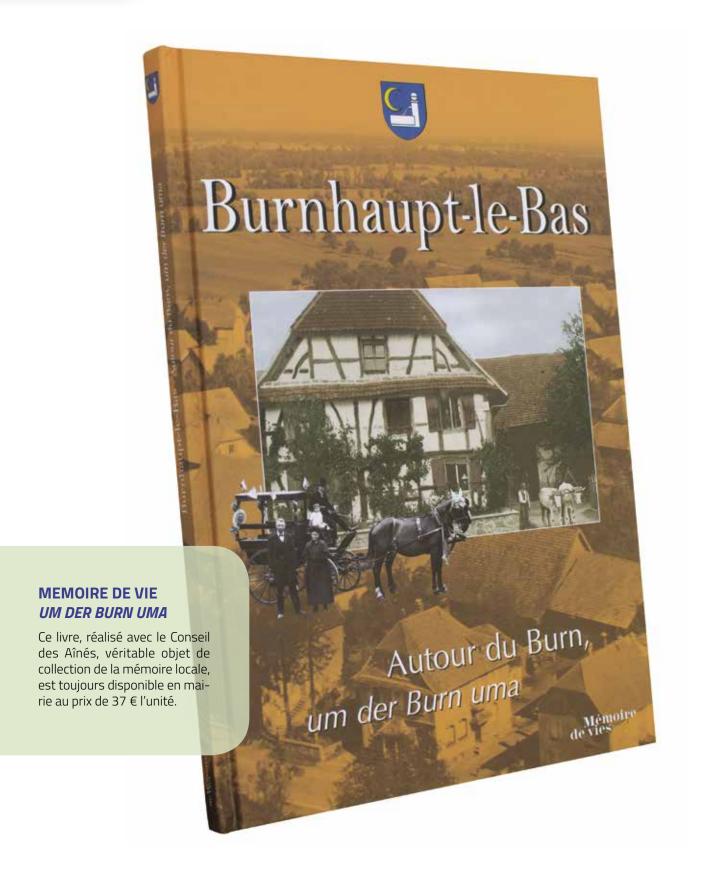
C'est pratiquement indolore et sans risque, bien encadré par une équipe médicale compétente.

Les prochaines collectes auront lieu le vendredi 30 août au centre de secours de Burnhaupt le Bas et le mardi 19 novembre au foyer Martin Studer de Burnhaupt le Haut.

Pour tout renseignement vous pouvez vous adresser au président de l'association, M. Jean-Paul SCHNOEBELEN, tél. 03 89 48 95 56.



### Mémoire de vie.







https://burnhaupt-le-bas.fr





